



comité  
de bassin  
rhône méditerranée

---

**COMITE DE BASSIN  
SEANCE DU 1 JUILLET 2011**

**EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS**

---

# COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

## EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

---

**DELIBERATION N°2011-1**

ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

**DELIBERATION N°2011-2**

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN

**DELIBERATION N°2011-3**

ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

**DELIBERATION N°2011-4**

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

**DELIBERATION N°2011-5**

ELECTIONS A LA PRESIDENCE DE COMMISSIONS TERRITORIALES DE BASSIN

**DELIBERATION N°2011-6**

ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU

**DELIBERATION N°2011-7**

ELECTIONS A LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN

**DELIBERATION N°2011-8**

DESIGNATIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

**DELIBERATION N°2011-9**

LE GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIE

**DELIBERATION N° 2011-10**

ELECTIONS AU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIE

**DELIBERATION N° 2011-11**

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES  
DES 14 OCTOBRE ET 17 DECEMBRE 2010

**DELIBERATION N° 2011-12**

RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'EPTB : ELEMENTS DE CONSTAT  
ET PREMIERS ELEMENTS DE CADRAGE

**DELIBERATION N° 2011-13**

DELIMITATION DU PERIMETRE D'UN EPTB : EXAMEN DE LA CANDIDATURE  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT (SMBFH)

**DELIBERATION N° 2011-14**

DELIMITATION DU PERIMETRE D'UN EPTB : EXAMEN DE LA CANDIDATURE  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VISTRE (SMBVV)

**DELIBERATION N° 2011-15**

STRATEGIE NATIONALE POUR LA GESTION DES POISSONS MIGRATEURS  
ET COHERENCE AVEC LES ORIENTATIONS LOCALES

**DELIBERATION N° 2011-16**

AVIS SUR LA MODIFICATION DU ZONAGE DU COULOIR DU FLEUVE RHONE

**DELIBERATION N° 2011-17**

PROGRAMME PLURIANNUEL D'EVALUATION DES POLITIQUES DE L'EAU  
SUR LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE (2011-2015)

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-1

---

**ELECTION DU PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,  
Après avoir procédé à l'élection du Président au scrutin secret,

DE C I D E

**Article unique :**

Est élu Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée :

- Michel DANTIN

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-2

---

**ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU COMITE DE BASSIN**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,  
Après avoir procédé à l'élection du Vice-Président au scrutin secret,

DE C I D E

**Article unique :**

Est élu Vice-Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée :

- Jean-Marc FRAGNOUD

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-3

---

**ELECTION DU BUREAU DU COMITE DE BASSIN**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu les délibérations n° 2011-1 et 2011-2 du 1<sup>er</sup> juillet 2011 relatives à l'élection du Président et du Vice-Président du Comité Bassin Rhône-Méditerranée,

Vu la délibération n° 2008-17 modifiée du 16 octobre 2008 approuvant le règlement intérieur du 8<sup>ème</sup> Comité de Bassin Rhône-Méditerranée,

D E C I D E

**Article 1 :**

Sont élus au titre des membres du bureau du Comité de Bassin :

**ASSESEUR AU TITRE DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Pascal BONNETAIN

**ASSESEUR AU TITRE DU COLLEGE DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PERSONNES QUALIFIEES**

- François COSTE

**MEMBRES DU BUREAU AU TITRE DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Christian BOUDAY
- Alain CHABROLLE
- Anne-Marie FORCINAL
- Pierre HERISSON
- Christophe LIME
- Hervé PAUL
- Paul PERRAS

**MEMBRES DU BUREAU AU TITRE DU COLLEGE DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PERSONNES QUALIFIEES**

- Samuel CHANUSSOT
- Jean-Pierre PONCIN
- Jacques PULOU
- Claude ROUSTAN
- Patrick SAMBARINO
- Gérard THIBORD
- Bruno VERGOBBI

**MEMBRES DU BUREAU AU TITRE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

- Le DRAAF Rhône-Alpes
- Le directeur de l'ARS
- Le directeur général de l'ONEMA
- Le directeur général de l'IFREMER

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-4

---

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu les délibérations n° 2008-5 du 30 juin 2008, 2009-3 du 2 juillet 2009, 2010-2 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 2010-14 du 17 décembre 2010,

DE C I D E

**ARTICLE 1 :**

Sont élus au Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse :

**Représentants des collectivités territoriales :**

- Joël ABBEY
- Vincent BURRONI

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-5

---

**ELECTIONS A LA PRESIDENCE  
DE COMMISSIONS TERRITORIALES DE BASSIN**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu l'article D 213-22-1 du Code de l'environnement,

Vu son règlement intérieur adopté par délibération n° 2008-17 modifiée du 16 octobre 2008,

Vu les délibérations n° 2008-11 et 2008-12 du 16 octobre 2008, 2009-11 du 16 octobre 2009 et 2009-18 du 18 décembre 2009, 2010-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et 2010-15 du 17 décembre 2010 relatives aux commissions territoriales de bassin,

D E C I D E

**ARTICLE UNIQUE :**

Sont élus à la présidence des commissions territoriales de bassin :

- **ARDECHE-GARD** : Maurice WEISS
- **COTIERS OUEST** : Michel BROUSSE
- **DOUBS** : Eric DURAND
- **ISERE DROME** : Christian NUCCI
- **LITTORAL PROVENCE COTE D'AZUR** : Bernard GRANIE
- **SAONE** : Joël ABBEY

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-6

---

**ELECTION AU COMITE NATIONAL DE L'EAU**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,  
Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L213-1,  
Vu les décrets 2007-833 du 11 mai 2007, modifié par décret 2008-74 du 23 janvier 2008,  
Vu sa délibération n° 2008-6 du 30 juin 2008

D E C I D E

**Article unique** :

Est élu au Comité National de l'Eau :

**Au titre des représentants des collectivités territoriales :**

- Patrick ROYANNEZ

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-7

---

**ELECTIONS A LA COMMISSION DU MILIEU NATUREL AQUATIQUE DE BASSIN**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu les délibérations n° 2008-13 et 2008-14 du 16 octobre 2008 et 2010-16 du 17 décembre 2010,

DE C I D E

**Article 1 :**

Est élu au 4<sup>ème</sup> collège, au titre des représentants des collectivités territoriales :

- Maurice SONNERAT

**Article 2 :**

Les dix représentants de l'Etat et de ses établissements publics, au titre du 3<sup>ème</sup> collège, sont :

- Le DREAL Rhône-Alpes ;
- Le DREAL Bourgogne ;
- Le DREAL Franche-Comté ;
- Le DREAL Languedoc-Roussillon ;
- Le DREAL PACA ;
- Le directeur général de l'ONEMA ;
- Le directeur général de l'IFREMER ;
- Le directeur de l'Agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes ;
- Le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-8

---

**DESIGNATIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2008-18 du 16 octobre 2008 désignant les membres du Conseil Scientifique,

Vu la délibération n°2009-6 du 2 juillet 2009 relative à l'adoption des statuts du Conseil scientifique modifiée par la délibération n°2010-5 du 1<sup>er</sup> juillet 2010,

D E C I D E

**Article 1 :**

Sont désignés membres du Conseil scientifique :

- **Marie-Claire FABRI**, biologiste spécialiste de la biodiversité et des milieux marins profonds, en poste actuellement à l'Ifremer Toulon ;
- **Mireille HARMELIN-VIVIEN**, spécialiste des apports côtiers du Rhône, biologiste spécialiste des poissons, en poste actuellement au CNRS, Centre Océanologique de Marseille ;
- **Didier SAUZADE**, spécialiste des questions d'évaluations économiques concernant milieu marin, actuellement détaché d'Ifremer auprès du Plan bleu ;
- **Marc TCHAMITCHIAN**, agronome spécialisé en éco-développement, en poste actuellement à l'INRA d'Avignon.

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-9

---

**LE GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

D E C I D E

**Article 1 :**

Le groupe de travail socio-économie, placé auprès du bureau du comité de bassin, est chargé de l'examen des aspects socio-économiques du SDAGE.

**Article 2 :**

Il est composé :

- du Président et du Vice-Président du Comité de bassin, membres de droit ;
- de 8 représentants du collège des collectivités territoriales, ou leurs représentants ;
- de 10 représentants du collège des usagers, des organisations professionnelles et personnes qualifiées, ou leurs représentants ;
- de 6 représentants de l'Etat ;
- de 3 membres du conseil scientifique, désignés par lui.

Il est présidé par le vice-Président du Comité de bassin.

**Article 3 :**

Le groupe de travail organise ses travaux et en rend compte au bureau du comité de bassin.

Le secrétariat du groupe de travail est assuré par l'Agence de l'eau.

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-10

---

**ELECTIONS AU GROUPE DE TRAVAIL SOCIO-ECONOMIE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2011-9 du 1er juillet 2011 relative au groupe de travail socio-économie,

DE C I D E

**Article 1 :**

Sont élus au groupe de travail socio-économie :

**Membres de droit :**

- le Président et le vice-Président du Comité de bassin

**Représentants du collège des collectivités territoriales :**

- Elisabeth LAMURE
- Michel BROUSSE
- Jean-Pierre FESTA
- Pascal BONNETAIN
- Alain CHABROLLE
- Michel PARTAGE
- Martine VASSAL
- Esio PERATI

**Représentants du collège des usagers, des organisations professionnelles et personnes qualifiées ;**

- Pierre APLINCOURT
- François COSTE
- Jean FLUCHERE
- Loïc FAUCHON
- Patrick SAMBARINO
- Bruno VERGOBBI
- Hervé REYMOND
- Eric CARENCO
- Bernard PICON
- Gérard THIBORD

**Au titre des représentants de l'Etat :**

- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes ;
- Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes ;
- Le Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes ;
- Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes ;
- Le Directeur général de Voies navigables de France ;
- Le Directeur interrégional de la Mer Méditerranée ;

ou leurs représentants.

**Au titre du Conseil scientifique :**

- 3 membres du Conseil scientifique désignés par lui.

Le représentant du personnel de l'Agence peut participer aux réunions du groupe de travail.

**Représentation** : Les membres élus peuvent se faire représenter par un agent de la même structure s'agissant des usagers, et par un collaborateur s'agissant des élus, sous réserve qu'il y ait continuité.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-11

---

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES  
DES 14 OCTOBRE ET 17 DECEMBRE 2010**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

**APPROUVE** les procès-verbaux des séances des 14 octobre et 17 décembre 2010

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

# COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

## SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010

---

### PROCES-VERBAL

---

Le jeudi 14 octobre 2010 à 10 h, le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE s'est réuni en séance plénière au Novotel Lyon Bron, sous la présidence de M. Michel DANTIN, Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (114/165), le Comité de Bassin peut délibérer.

M. DANTIN ouvre la séance et déclare.

*« Monsieur le Préfet de région Rhône Alpes, Préfet coordonnateur de bassin,  
Monsieur le commissaire du gouvernement,  
Monsieur le Président du Conseil d'Administration,  
Mesdames, Messieurs,*

*Avant d'aborder les points de notre ordre du jour, essentiellement centré sur le 9eme programme, je voudrais tout d'abord saluer l'arrivée au sein du collège des usagers de M. Jean Pascal DARRIET, nouveau directeur de la Lyonnaise des eaux Rhône Alpes, M LEMOUROUX ayant été appelé à d'autres fonctions.*

*Ensuite, je dois vous informer que j'ai reçu une lettre de démission du comité de bassin de M. Jean Claude DAUMAS, ce comité de bassin sera le dernier où nous pourrons profiter de sa présence.*

*Monsieur le Préfet, permettez moi de souligner la satisfaction qui est la notre de vous voir parmi nous ce matin. Au delà du fleuve Rhône dans lequel nous le savons vous investissez, sans mauvais jeu de mot, beaucoup d'énergie, votre attention aux questions liées à l'eau et aux milieux aquatiques est réelle et nous ne pouvons que nous en réjouir.*

*Près d'un an après l'approbation du SDAGE et du programme de mesure, par notre comité puis votre signature, Monsieur le Préfet, cette réunion de notre comité de bassin se situe au milieu du cycle des commissions géographiques et des commissions territoriales de bassin destiné à présenter le programme de mesures sur le terrain.*

*Les quatre premières réunions ont permis de constater que le SDAGE et son programme de mesures sont maintenant globalement connus. L'essentiel des questions portent surtout sur le passage à l'action, sur le mode de réalisation. Au-delà des interrogations sur les possibilités financières des différents partenaires, thème de préoccupation communs à toutes les commissions géographiques, les Commissions territoriales de bassin vont faire remonter au bureau du comité de bassin les principaux axes d'actions qu'elles vont plus particulièrement*

*suivre afin notamment de faciliter la définition de maîtres d'ouvrage dans les territoires stratégiques ou orphelins.*

*En ce qui concerne les réflexions sur le 9ème programme et la préparation du 10ème, la réunion d'aujourd'hui correspond au rituel annuel de l'automne : l'avis conforme du Comité de bassin sur les taux de redevances pour l'année suivante dans les conditions prévues par la LEMA mais notre décision va nous engager pour les deux dernières années du programme. En effet, les réflexions qui ont permis d'engager la fin du 9ème programme pour le poser en douceur, comme le souhaite le conseil d'administration, contiennent déjà quelques germes de celles qui vont s'engager en 2011 que ce soit pour définir des priorités, faire des économies, trouver des recettes supplémentaires.*

*On peut même considérer que ce Comité de bassin marque le lancement de fait de la préparation du 10ème programme.*

*En effet, la LEMA de décembre 2006, a prévu un programme de 6 ans donc une fin de 9ème programme pour décembre 2012. Il est facile d'imaginer que les échéances propres à l'année 2012 risquent fort d'entraîner un calendrier parlementaire lourd, laissant peu de place à la mise en œuvre d'une nouvelle loi. Il faut donc anticiper. Les orientations du programme, montant des dépenses pouvant être engagées par les 6 agences, montant de celles consacrées au monde rural méritent d'être actualisés dans le cadre d'une loi à faire voter avant 2012 donc courant du 2ème semestre 2011.*

*Lors d'un récent colloque avec les agences consacré à ce sujet, la Directrice de l'eau et de la biodiversité nous a indiqué qu'à son sens, un projet de loi devra être prêt pour juin 2011, le vecteur législatif restant encore à préciser. Auparavant, les Présidents des Comités de bassin seront reçus par le ministre et le CNE consulté. Les Comités de bassin auront donc plus que leur mot à dire.*

*Au travers de l'avis conforme, la LEMA, a donné un rôle plus important aux Comités de bassin. Il me semble, comme cela a déjà été le cas pour la révision du programme en 2009, que pour la préparation du programme proprement dit, la réflexion devra être menée conjointement par la commission du programme et le bureau du comité de bassin, c'est du moins la proposition que je soumetts à votre assentiment et d'abord à celle du Président du conseil d'administration. Le calendrier reste à préciser, sachant que les services de l'agence ont été invités d'ores et déjà à commencer à travailler sur les prévisions de recettes, et de charges du 10ème programme, ainsi que les dépenses nécessaires après les engagements du 9ème programme, autant d'éléments qui permettront de préparer la réflexion.*

*Le vote conforme sur les redevances va être l'un des points forts de cette matinée. Il marque une inflexion importante du programme. L'augmentation des redevances qui vous est proposée permettra de retrouver, pour les deux dernières années, le niveau de recettes prévu au début du programme. Il est vrai qu'à ce moment là, la baisse des recettes n'était pas prévisible. Le Conseil d'administration a d'abord choisi de renforcer la sélectivité, de faire des économies avant d'envisager le rattrapage proposé. Le fonds de roulement ne permet plus maintenant de compenser un décalage entre recettes et dépenses, et les rentrées des avances remboursables diminuent automatiquement d'année en année. La définition des recettes pour nous permettre d'atteindre les objectifs du SDAGE va être au coeur de nos préoccupations surtout si nous souhaitons garder un minimum de possibilité d'intervention en plus de ce qui est nécessaire au programme de mesures. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en rediscuter.*

*Pour poursuivre notre ordre du jour, nous aurons ensuite un point d'information sur l'avis du conseil scientifique sur l'effectivité du SDAGE et du programme de mesures, d'une part, nous resterons donc sur un sujet d'actualité, puis sur l'étude thermique du Rhône, d'autre part.*

*Pour terminer, nous aurons une présentation des principales dispositions du Grenelle 2, il s'agit aujourd'hui d'avoir un aperçu de la thématique "eau" au milieu des 257 articles concernant aussi l'énergie, le climat... avec un renforcement des dispositifs d'information et de participation du public aux décisions concernant l'environnement... Certains articles de la loi sont particulièrement stratégiques pour l'agence, nous aurons l'occasion de les développer de façon plus particulière au sein de nos instances.*

*Monsieur le Préfet, je vous cède la parole."*

M. GERAULT remercie le Président et déclare à son tour :

*« Mesdames et Messieurs les représentants du collège des élus, Mesdames et Messieurs les représentants du collège des usagers, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Etat, Mesdames et Messieurs,*

*Je suis très heureux de vous retrouver pour cette réunion de notre Comité de Bassin Rhône-Méditerranée, réunion qui sera essentiellement consacrée aujourd'hui aux modifications apportées au 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau et aux redevances associées pour les années 2011 et 2012.*

*Voici déjà un an, quasiment jour pour jour, notre Comité de Bassin adoptait le SDAGE et émettait un avis positif sur son programme de mesures. Un important travail de déclinaison du programme de mesures a d'ores et déjà commencé. Il mobilise fortement les services de l'Etat et de l'Agence de l'eau à tous les niveaux : au niveau du bassin, de la région et des départements.*

*Nous aurons, dès la fin de l'année 2012, à faire remonter à la Commission Européenne le bilan à mi-parcours du programme de mesures. Nous devons être ainsi soucieux de montrer que nous sommes très concrètement sur la bonne voie pour tenir nos engagements ainsi que les prescriptions de la directive cadre sur l'eau.*

*Par ailleurs, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » a été adoptée le 12 juillet 2010. Elle comporte un volet sur l'eau, dont il faut souligner qu'il intègre les outils pour l'application du SDAGE – comme, par exemple, la trame verte et bleue – et qu'il consacre aussi un chapitre complet à la politique pour la mer, en particulier pour transposer la directive cadre Stratégie pour le milieu marin. L'ordre du jour de cette séance comprend d'ailleurs un point d'information plus détaillé sur cette loi.*

*Vous évoquiez, Monsieur le Président, notre volet du plan Rhône. En effet, tout étant lié sur le bassin, j'ai eu le plaisir de vous annoncer que je tenais avant-hier le comité de pilotage du plan Rhône dans son volet européen aussi bien que dans son volet contrat de projet interrégional et que nous avons pu engager des mesures importantes. Je rappelle que, dans un mois, commenceront les travaux de construction de la digue au nord d'Arles. Je vous indique que nous sommes parvenus avant-hier à un accord technique et financier, d'une part pour construire une digue entre Beaucaire et Arles sur la rive gauche du Rhône et, d'autre part, pour consacrer tout le temps qu'il faudra, pour 70 millions d'euros, pour réaliser la transparence du remblai sous la ligne LGV de RFF. Tout est donc lié et nous voyons que nous sommes dans des logiques de cohérence sur notre bassin.*

*Je sais que notre Comité de Bassin compte s'appuyer sur les commissions territoriales de bassin pour un suivi évaluatif de la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures, en*

*complément du suivi local assuré par les services de l'Etat et l'Agence de l'eau, en liaison avec les collectivités locales et les structures locales de gestion. Les commissions territoriales de bassin s'appuient sur le travail des commissions géographiques, qui se déroulent tout au long du mois d'octobre et qui constituent l'occasion de présenter les projets visant à mettre en œuvre le SDAGE et le programme de mesures. Je vous encourage donc tout particulièrement à vous mobiliser dans les commissions géographiques pour prendre en compte pleinement les spécificités territoriales dans la mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures.*

*Outre l'importance de prendre en compte les spécificités territoriales, je considère qu'il est particulièrement important de montrer que ces documents – et notamment les ambitions qu'ils fixent - trouvent leur traduction par des projets concrets, visibles, lisibles sur le terrain.*

*Le lien avec le point central de l'ordre du jour d'aujourd'hui est d'ailleurs ainsi tout trouvé. Il s'agit d'examiner les ajustements des conditions d'intervention du 9<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau pour préserver des marges de manœuvre suffisantes afin de financer l'ensemble des actions découlant du travail que je viens d'évoquer. Nous vivons tous dans un contexte économique et financier extrêmement tendu, qui se traduit par une baisse des recettes initialement prévues dans le 9<sup>ème</sup> programme, en particulier du fait de la diminution de la consommation d'eau. Des ajustements sont absolument indispensables. D'un côté, il faut impérativement que nous soyons très sélectifs et très rigoureux dans nos priorisations à accomplir. En effet, dès lors que nous sommes dans des programmes de dépenses, nos industriels et nos concitoyens – qui sont tous des contribuables - sont parfaitement légitimes à l'exiger. Il n'en reste pas moins qu'il est indispensable que nous accomplissions l'investissement permettant de décliner la DCE, de respecter les engagements pris, et, tout en lançant des mesures d'économies, de réaliser les investissements qui s'imposent sur les bassins.*

*Les hausses de redevances qui vous seront proposées sont examinées de manière très fine. Elles préservent les particuliers. Concernant les industriels, il vous sera précisé les montants réels que représentent ces ajustements dont vous aurez à discuter.*

*Pour terminer, je voudrais – puisque nous entrerons bientôt dans la phase de préparation du 10<sup>ème</sup> programme – vous demander d'opérer une sélectivité encore accrue dans les opérations, que ce soit pour l'attribution de primes d'aides ou pour les redevances. Il me semble en effet important que les collectivités qui se mobilisent fortement sur la gestion des milieux aquatiques et du maintien de leur qualité trouvent la juste récompense de leurs efforts.*

*Mesdames, Messieurs, je vous souhaite maintenant des travaux très fructueux pour cette séance en vous disant que, par rapport à ce que l'on peut constater sur les autres bassins, tant en termes de redevances qu'en termes de recettes, nous sommes - je crois - économes des deniers publics."*

M. DANTIN propose ensuite de procéder à l'examen de l'ordre du jour.

---

## **I - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER JUILLET 2010**

M. DANTIN sollicite d'éventuelles observations.

M. FLUCHERE croit se souvenir concernant les PCB, que M. GERDEAUX avait indiqué qu'une partie des PCB atmosphériques étaient des PCB naturelles, émis par les végétaux. Le cas échéant, il souhaiterait que ce propos figure au procès-verbal.

M. DANTIN propose de vérifier ce point mais fait remarquer que les propos de M. GERDEAUX

figurent en bas de la page 10.

Après vérifications, les propos de M. GERDEAUX ont été ainsi amendés :

*"M. GERDEAUX indique que le stock de PCB dans les milieux naturels est important, notamment au regard des flux actuels, beaucoup plus limités. Les stocks de PCB dans l'environnement, dont la présence résulte des activités humaines, peuvent être réémis dans l'atmosphère par les milieux, ce qui constitue une complexité majeure, allant dans le sens de la persistance de ce type de pollution."*

## **La délibération n° 2010-10 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER JUILLET 2010 - est adoptée.**

### **II - AVIS SUR LE 9EME PROGRAMME MODIFIE**

M. CURCI rappelle que lors de la révision du 9<sup>ème</sup> programme, la baisse des recettes avait d'ores et déjà été constatée. Des premières mesures avaient alors été prises, visant à utiliser au maximum le fonds de roulement tout en maintenant le niveau d'intervention et sans accroître les redevances. Rendez-vous avait en outre été pris pour un réexamen de la situation en septembre 2010. M. CURCI présente le constat qui a alors été fait et les mesures d'économie proposées afin d'adapter l'équilibre financier permettant d'assurer la fin du 9<sup>ème</sup> programme dans des conditions d'équilibre satisfaisantes.

M. PULOU observe que les actions en faveur du milieu naturel sont certes en croissance mais néanmoins pas aussi élevées que prévu. L'appui à la gestion concertée est également en baisse. D'après le texte, les postes de chargés de mission sont certes reportés sur une autre ligne, mais qui apparaît elle aussi en baisse. M. PULOU s'interroge donc sur les raisons expliquant une baisse aussi significative de l'appui à la gestion concertée.

M. CURCI précise que les postes de chargés de missions ont été transférés de la ligne 29 à la ligne 24 et que le cumul des deux lignes diminue de 10 millions d'euros. Le montant consacré à la gestion concertée n'évolue pas suite aux propositions formulées pour faire face à la baisse des recettes. Mais la ligne milieux permet d'absorber le déport de la ligne 29 et les projets milieux enregistrés sont beaucoup moins nombreux que ce que prévoyait le programme.

La différence entre la gestion quantitative et la ligne milieux s'explique de la manière suivante. En matière de gestion quantitative, un certain nombre de projets avaient été lancés antérieurement au SDAGE, suite aux sécheresses des années 2003 à 2006. Par ailleurs, l'Agence a porté des études volumes prélevables sur les 70 territoires prioritaires du SDAGE. La dynamique est donc actuellement plus forte sur la gestion quantitative que sur les milieux. L'Agence prépare actuellement les initiatives qu'elle proposera pour faire face aux pressions sur les milieux aquatiques, de manière à générer un dynamisme similaire. Sur ce point, les opérations d'investissement sont en outre plus longues compte tenu des autorisations réglementaires à obtenir dans le cadre des montages de projets. Le système souffre donc d'une plus grande inertie mais plusieurs projets sont bel et bien en phase d'enquête et sur le point d'émerger.

Lors du 10<sup>ème</sup> programme, de nouveaux projets émergeront sur cette ligne à condition de régler le problème de maîtrise d'ouvrage des travaux.

M. PULOU estime que le fait d'indexer la gestion quantitative de la ressource sur le prix de l'eau et son prix de stockage serait un facteur de sélectivité très important. Ceux qui profitent de l'eau devraient payer un prix suffisant. Il rappelle avoir assisté à un rendu d'inspection qui retoquait

l'Agence pour avoir financé des stockages trop chers.

M. FLUCHERE observe que la ligne gestion et restauration des milieux passe de 35 millions d'euros en 2010 à 49 millions d'euros en 2011 et à 59 millions d'euros en 2012, ce qui constitue une augmentation spectaculaire. Il souhaiterait que les projets correspondants soient exposés lors d'un prochain Conseil d'Administration afin de justifier cette augmentation. S'il comprend que cette dernière permet de répondre effectivement au SDAGE, et s'il s'accorde sur le fait que cette ligne devait effectivement augmenter, il rappelle que la baisse de la ligne relative aux STEP devait parallèlement diminuer. Or ces deux lignes ne font l'objet d'aucun transfert.

M. DANTIN constate, d'après le tableau de la page 52, que la ligne 24 passe de 34,7 millions d'euros à 57,8 millions d'euros, soit une augmentation de 24 millions d'euros, tandis que la ligne stations d'épuration des collectivités locales passe de 111 millions d'euros à 43 millions d'euros, ce qui traduit bien une diminution très importante.

M. FLUCHERE rappelle que le SDAGE ne devait pas coûter 4 milliards d'euros de plus par rapport au programme et que des transferts devaient être opérés. Or il constate que, globalement, le SDAGE correspond à des dépenses supplémentaires. M. FLUCHERE suggère par ailleurs l'organisation d'un vote groupé sur les deux délibérations.

M. CURCI revient sur la structure des dépenses au sein des deux périodes du programme. Les lignes assainissement richement dotées en début de programme tendent à se réduire drastiquement, passant de 110 millions d'euros en 2010 à 52 millions d'euros en 2011 et 44 millions d'euros en 2012. Les enveloppes consacrées à l'assainissement et aux stations d'épuration sont donc divisées par deux. Cette baisse nourrit l'augmentation de l'enveloppe consacrée aux milieux, à la gestion quantitative ou aux autres éléments de flux polluants. Cette bascule, discutée au moment du SDAGE, s'opère donc bel et bien. Il s'agit d'un fait nouveau auquel les services se préparent en multipliant les contacts avec les collectivités locales pour expliquer la sélectivité du 9<sup>ème</sup> programme par rapport à l'assainissement et en refusant des projets d'accompagnement de l'évolution de l'assainissement qui ne rentrent plus dans la sélectivité du 9<sup>ème</sup> programme.

M. DANTIN s'adresse aux directeurs de l'Agence et de la DREAL pour signifier le besoin de dialogue accru entre les services départementaux de l'Etat et les services de l'Agence en matière de prises de position sur les projets tant les acteurs locaux de terrain ne comprennent pas les différences de discours. Les agents doivent en particulier éviter de s'expliquer parfois de manière un peu vive en public. Des réunions préparatoires doivent permettre de déterminer la position à tenir. Le débat sur les objectifs milieux notamment doit être tranché de manière claire en amont du terrain.

M. BONNETAIN tient à rappeler qu'il y a un an, le SDAGE et le programme de mesures étaient adoptés. Les collectivités ont l'ambition et la volonté d'une plus grande synergie entre les acteurs et d'une meilleure concertation, tant au sein des organes de gestion locaux qu'au sein du Comité de Bassin. Or bien souvent le discours tenu aux différents niveaux n'est pas le même. Par ailleurs, les collectivités assurent le secrétariat technique de ce programme de tout leur soutien compte tenu du travail exemplaire accompli. Enfin, concernant les capacités financières, M. BONNETAIN rappelle que les collectivités assument 40 millions d'euros du programme. Celles-ci sont motivées pour arriver au bon état de l'eau en 2015 mais elles doivent, pour ce faire, disposer des capacités financières suffisantes. Il invite le secrétariat technique à organiser des réunions avec les collectivités concernées afin de favoriser la complémentarité des différents acteurs que sont l'Agence, l'Etat et ces collectivités.

M. DANTIN confirme que l'Agence ne peut refuser certaines aides au motif que l'enjeu milieux ne serait pas suffisant alors que la DDT exige le doublement voire le triplement de la station d'épuration. Les différents services doivent absolument avoir une lecture identique du SDAGE.

Leur crédibilité dépend de la cohérence du discours.

M. PIALAT observe que la MISE de chaque département devrait, à l'avenir, constituer un lieu de concertation et de coordination privilégié.

M. CORDIER fait remarquer que les ajustements proposés sont, de son point de vue, minimaux. Les autorisations de programme diminuent de 1,4 %, ce qui cache des diminutions supérieures sur les milieux naturels par exemple. S'il comprend les contraintes réglementaires liées à ces actions, il estime que les diminutions de recettes pourraient être compensées, afin que l'effort sur ces lignes ne diminue pas et qu'une animation et une incitation plus fortes pourraient être mises en œuvre afin que des actions soient menées. M. CORDIER observe que les régions découvrent régulièrement de nouveaux sites pollués et des catastrophes potentielles. Le moment n'est donc pas venu de diminuer l'effort sur ces mesures.

M. PIALAT indique qu'en matière de milieux naturels, plusieurs grands projets – dont les procédures administratives sont en cours – émergeront prochainement.

M. CURCI évoque notamment des projets relativement massifs à venir avec les opérateurs hydro-électriciens sur le fonctionnement des chaînes d'ouvrage par exemple ou la reconquête du Rhône visant à assurer la continuité écologique sur l'ensemble du fleuve. L'Agence a pris l'initiative, dans le cadre des MISE, de dresser la liste des ouvrages prioritairement visés par la mise en place de la continuité écologique par suppression d'ouvrage ou rétablissement d'une transparence. Ces projets s'inscrivent toutefois dans des délais longs ; ils doivent être expliqués localement et exigent des procédures réglementaires.

Actuellement, les budgets de l'Agence sont correctement dimensionnés et la dynamique qu'ils recouvrent correspond bien à la dynamique qui s'installe localement.

M. LEDENVIC indique que la DREAL rencontre les polices de l'eau chaque mois et rencontrera les DREAL de région dans deux semaines, ce qui sera l'occasion de les appeler à davantage de cohérence entre les différents services de l'Etat.

M. FAYEIN se fait l'écho des travaux du Conseil d'Administration sur le projet de révision du 9<sup>ème</sup> programme. Celui-ci constate que la structure des aides se modifie fortement, que la baisse de la consommation d'eau a des impacts importants et que des difficultés liées à la structure financière de l'établissement se font jour. Le 9<sup>ème</sup> programme s'achèvera en 2012 et le 10<sup>ème</sup> programme est d'ores et déjà en préparation. Dans le cadre de la révision proposée, la préoccupation principale doit être l'atteinte du bon état, ce qui nécessite de laisser l'ensemble des options techniques et financières ouvertes afin de pouvoir étudier le 10<sup>ème</sup> programme en toute liberté et de répondre aux objectifs du SDAGE.

M. DANTIN souligne que les dépenses de fonctionnement de l'Agence représentent moins de 10 % de la totalité du budget, ce qui signifie que plus de 90 % des redevances perçues sont reversées au terrain sous formes d'aides diverses. Il insiste pour que ce message soit porté par tous.

### **III - AVIS SUR LES REDEVANCES POUR 2011 ET 2012**

M. GUERBER indique que l'Agence est, à ce jour, confrontée à une baisse prévisible des recettes de redevances de 115 millions d'euros par rapport aux prévisions. Les propositions formulées permettent de limiter cette baisse à 61 millions d'euros, en conséquence de quoi 54 millions d'euros restent à trouver sur les deux années restantes du programme.

Ainsi, la délibération proposée prévoit une évolution des taux de redevance et l'ajustement des modulations géographiques. M. GUERBER précise que les baisses de redevances

mentionnées correspondent à des chiffres globaux, traduisant des situations individuelles différentes. M. GUERBER présente les modifications proposées.

M. DANTIN rappelle le cadre dans lequel s'inscrivent ces hausses de taux. Par crainte de voir l'Etat prélever dans le fonds de roulement de l'Agence, la ligne redevances a été traitée en fonction de la ligne fonds de roulement. Ce dernier est aujourd'hui parvenu à un niveau incompressible. M. DANTIN fait observer que du fait de la non-augmentation des redevances les années précédentes, la marche peut paraître élevée mais la décision à prendre doit être analysée au regard des décisions passées.

Il propose aux membres du Comité de Bassin d'entamer le débat, sur les redevances d'abord, puis sur les aspects de zonage.

M. LASSUS estime que le Comité de Bassin ne peut que se féliciter de la baisse des consommations d'eau même si celles-ci génèrent une baisse des redevances. Il revient sur les comparatifs des taux de redevance entre les différentes agences. S'agissant des usages économiques, les taux pratiqués par l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse sont, de son point de vue, exagérément bas. En matière d'hydroélectricité notamment, ils restent bien en-deçà de ceux appliqués par les autres agences et ce, même si la hausse peut paraître importante. Atteindre l'objectif de bon état implique de s'en donner les moyens et chacun doit, à son sens, participer à cet effort.

M. JEAMBAR indique que la hausse de 9 % de la redevance pollution domestique a été, après discussion, acceptée en Conseil d'Administration. L'Agence avait parallèlement proposé une augmentation de 25 % de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau destiné au fonctionnement des installations hydroélectriques – hausse refusée par les acteurs économiques déjà fortement impactés par la hausse imposée par la LEMA et notamment par les hydrauliciens qui, depuis le début du 9<sup>ème</sup> programme, ont vu leur taux de redevance augmenter de plus de 25 %. M. JEAMBAR rappelle qu'un compromis était sur le point d'être trouvé pour moduler les augmentations lorsque l'Etat a opposé son veto et demandé que les mesures proposées par l'Agence soient appliquées dans leur intégralité, ce qu'il juge assez surprenant compte tenu de la prudente neutralité jusque-là adoptée par cet acteur dans le débat sur les redevances.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a voté la délibération sur l'orientation des redevances 2011-2012 mais les acteurs économiques et les représentants des consommateurs n'ont pas pris part au vote. C'est pour ces raisons que sur ce dossier, les représentants des acteurs économiques et une partie des représentants des consommateurs ne prendront pas part au vote.

M. DANTIN observe que la précédente intervention soulève à la fois la question hydroélectrique et celle de la participation financière des industriels au programme. Il précise que se tient cette après-midi une réunion entre le groupe des industriels du collège des usagers et l'Agence pour analyser les chiffres en détail. En effet, sur la totalité du programme, les redevances des industriels diminuent de plus 40 millions d'euros par rapport à ce qui avait été prévu initialement.

Concernant la question hydroélectrique, M. PIALAT rappelle que c'est le Parlement lui-même qui a demandé un triplement du plafond de cette redevance, la loi Grenelle prévoyant le rétablissement de la continuité écologique. Suite à cela, la décision avait été prise de ne procéder qu'à une très faible augmentation en 2009 compte tenu du peu de projets susceptibles d'être alors engagés. La situation a, depuis, évolué et l'Agence cherche donc naturellement à obtenir les moyens de pouvoir lancer ces opérations. La tutelle a parallèlement fait remarquer que l'Agence réagissait modérément à l'incitation forte du Parlement. La position proposée semble donc relativement sage, d'autant que le taux de 0,24 reste le plus faible de toutes les

agences et que les montants en jeu restent relativement modestes.

M. GUERBER précise que les usagers industriels sont répartis en deux catégories, entre ceux qui disposent de leur propre système épuratoire et dont le niveau de pollutions rejetées est élevé – qui sont facturés directement – et ceux qui sont raccordés à une station d'épuration et sont généralement facturés comme un abonné. Avant la LEMA, près de 3 000 industriels étaient facturés directement. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau mode de calcul, ils sont désormais moins de 2 000 mais correspondent aux plus gros acteurs du secteur. Les autres sont désormais facturés *via* la pollution et collecte domestique, pour des montants de 3 à 4 millions d'euros maximum. Les propositions ne modifient pas la redevance pollution mais la redevance collecte qui représente 100 000 euros sur un total de 18 à 20 millions d'euros.

Les redevances pour prélèvements sont également en baisse, puisque sur la totalité du 9<sup>ème</sup> programme, les recettes diminuent de 10 millions d'euros. La hausse proposée rapportera 400 000 euros pour maîtriser cette baisse.

M. PULOU fait remarquer aux hydrauliciens qu'ils ont réclamé une hausse importante des tarifs usagers et que la taxe pour le service public bénéficie également aux usiniers pour des installations nouvelles.

Quant à la redevance pour stockage d'eau en période d'étiage, il considère qu'elle s'apparente à une escroquerie. En effet, dans les Alpes du Nord, les hydrauliciens stockent de l'eau pour les périodes hivernales qui sont des périodes de pointe. Si les différences de niveau des plans d'eau sont mesurées avant et après la période d'étiage, les rétentions en étiage apparaîtront nulles et les taxations seront également nulles. Mais au pas horaire, la situation est bien différente. Les hydrauliciens échappent donc à la taxe. A ce titre, M. PULOU considère qu'ils n'ont aucune raison de se plaindre.

M. COSTE souligne que l'effort demandé aux consommateurs est important. Par la mise à niveau des redevances et la réduction des aides, leur augmentation sera supérieure à 15 %. Elle a toutefois été proposée et acceptée en accord avec les collectivités. Maintenant que le fonds de roulement attendu est réalisé, il juge important qu'une modulation de la redevance par rapport à l'inflation soit intégrée au calcul, ce qui permettrait une augmentation progressive, plus simple à expliquer.

M. DEPRAETERE signale que 334 entreprises industrielles ont vu leur redevance augmenter de plus de 50 %, dont 250 de plus de 100 % et une dizaine de plus de 200 %. Deux voient même leur redevance augmenter de près de 3 millions d'euros par an. Après analyse, il apparaît que cette augmentation provient tout d'abord de la forte majoration des taux de redevance pollution par rapport au 8<sup>ème</sup> programme. En outre, des transferts de redevances ont été opérés pour les industriels dont les rejets sont traités par des stations d'épuration. Mais dans le même temps, certains redevables ont été exonérés et les montants correspondants ont été compensés. Ainsi, le principe d'iso-fiscalité a été significativement biaisé.

Suite aux discussions entre l'Agence et les entreprises, des actions ont été envisagées mais elles nécessitent du temps et des investissements. Quoi qu'il en soit, les industriels demandent que les taux, jugés excessifs pour certains rejets, soient corrigés avant que le plein effet de l'augmentation du 9<sup>ème</sup> programme soit atteint. Ils demandent également que les bases du 10<sup>ème</sup> programme soient revues pour ne plus être pénalisantes pour l'industrie. Sans correction, la désindustrialisation du territoire ne fera que s'aggraver.

M. SAMBARINO souhaite faire une intervention au nom des membres de l'Union française de l'électricité :

*"M. Luc LEVASSEUR et moi-même souhaitons revenir au nom des membres de l'Union française de l'électricité sur le débat du Conseil d'administration du 22 septembre, relatif à*

*l'augmentation du taux de redevance prélèvement hydroélectricité. Les documents préparatoires de ce Conseil d'administration de l'Agence de l'eau ont introduit une hausse de 25 % de la redevance prélèvement hydroélectricité, alors que ce point n'avait pas été évoqué dans les commissions du programme et les Conseils d'administration précédents. Je rappelle que cette hausse a été envisagée sur proposition des usagers et que par souci de solidarité, nous avons accepté de considérer qu'il fallait que tout le monde participe à l'effort, y compris l'UFE. On est donc partie sur une hausse équivalente et équitable, cohérente et du même ordre de grandeur pour tout le monde, c'est-à-dire entre 6 et 9 %.*

*Le motif invoqué – notamment la convergence des taux de redevance entre les différents bassins – ne nous a pas paru recevable car au-delà de l'aspect financier, il marque une rupture historique dans l'autonomie de gestion de chacun des bassins. Le législateur avait en particulier confirmé cette autonomie dans la LEMA en présentant des fourchettes de taux larges sur certains points et sur d'autres, permettant à chaque bassin de caler sa stratégie en matière de redevance en fonction des poids historiques et des priorités sélectionnées par les acteurs de chaque bassin. Sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, la contribution de l'hydroélectricité ramenée au kilowattheure a toujours été plus faible que dans les autres bassins pour tenir compte de la taille des installations et de la ressource plus abondante. Si nous avions la courbe des recettes de notre bassin par rapport aux autres, nous verrions qu'elle serait complètement inversée par rapport aux taux.*

*Il est à noter que la redevance prélèvement hydroélectricité avait déjà fait l'objet en 2009 d'une augmentation de plus de 20 % à l'échéance de 2012, motivée par une contribution particulière à aux charges de démantèlement et d'équipement d'ouvrages orphelins. Je rappelle que les ouvrages orphelins ne sont pas des ouvrages hydroélectriques.*

*Avec cette nouvelle hausse de 25 %, l'ensemble de l'augmentation atteint plus de 50 % en trois ans, introduisant ainsi une rupture complète avec le calage initial porté par les acteurs des bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Par ailleurs, nous ne pouvons que dénoncer la méthode avec laquelle cette nouvelle augmentation de la redevance hydroélectricité a été adoptée lors du dernier CA. En effet, l'injonction unilatérale des services de l'Etat pour s'opposer au compromis, accepté par la majorité des membres du CA, qui limitait l'augmentation du taux de redevance à 10 %, nous semble totalement déconsidérer les principes de fonctionnement des instances du bassin. Nous avons bien noté que cette façon de procéder a également été déplorée par les membres du collège des collectivités, même si ces derniers se sont finalement ralliés à la proposition de l'Etat.*

*Dans ces conditions, alors même qu'une réelle volonté d'engagement et d'écoute nous anime aujourd'hui, vous comprendrez notre déception et notre amertume au regard d'une telle décision, tant sur le fond que sur la forme. Ce qui va conduire les représentants de l'UFE à ne pas prendre part au vote."*

M. FRAGNOUD regrette tout d'abord que les actualisations ne soient pas possibles, ce qui permettrait sans doute d'éviter certains débats. Il juge ensuite nécessaire de rétablir une confiance réciproque entre les instances de bassin et les acteurs économiques. Suite à la demande des industriels de lisser la hausse dans le temps, des solutions ont été envisagées ; mais sont-elles mises en place ? Il rappelle que l'enjeu consiste à atteindre l'objectif du SDAGE et que l'ensemble des acteurs doivent se mettre en ordre de marche pour y parvenir. M. FRAGNOUD craint également que la part d'incertitude dans les prévisions d'AP ne devienne de plus en plus importante par rapport aux crédits de paiement. Pour finir, il insiste pour que le fonctionnement des instances de bassin redevienne serein.

M BONNETAIN tient à rappeler l'effort fourni par les collectivités, à hauteur de 40 millions d'euros. Il déplore également l'ambiance du dernier Conseil d'Administration et regrette que le sujet n'ait pas été abordé préalablement en commission du programme. Le collège des élus est

toutefois surpris de la solidarité des acteurs socioéconomiques dans la mesure où, d'une part, tous ne sont pas impactés, et où, d'autre part, la hausse des taux ne représente qu'une augmentation de 700 000 euros. Les élus ont pour leur part décidé de s'en remettre à la décision de l'acteur principal des organismes d'hydroélectricité qui reste l'Etat.

M. LEDENVIC, en tant que délégué de bassin et représentant de l'Etat, revient sur la question de la redevance hydroélectrique. Dans cette discussion, l'ensemble des acteurs font part d'un souci d'équité. En termes d'équité territoriale, le graphique comparant les taux pratiqués d'un territoire à l'autre est relativement éloquent. S'agissant de l'équité entre redevables, le montant supplémentaire résultant de l'effort demandé aux industriels lui semble tout à fait équitable et normal dans l'équilibre des redevables. Concernant l'équilibre entre les bénéficiaires, M. CURCI a indiqué précédemment que l'augmentation des contributions sur l'amélioration et la restauration des milieux aquatiques visait à accompagner des efforts de restauration de la continuité écologique dans le cadre du plan Rhône. Or la plupart des projets correspondants sont portés par des opérateurs hydrauliciens qui seront donc les bénéficiaires de cette contribution. M. LEDENVIC constate par ailleurs que la redevance est exprimée en euro par mètre cube. Or la valorisation économique du mètre cube a particulièrement augmenté ces dernières années, sans conséquence sur la redevance. S'il s'en réjouit, il insiste pour que l'augmentation induite par la hausse des redevances soit mise en relation avec la valeur ajoutée produite. Pour finir, il indique avoir été surpris par l'effet de théâtralisation du dernier Conseil d'Administration puisque le sujet avait été discuté préalablement au niveau central entre la Direction de l'eau et de la biodiversité et les opérateurs.

M. PAUL souscrit entièrement à l'intervention précédente et observe que si l'évolution des taux a été largement abordée, celle des assiettes n'a été que peu évoquée. Ainsi, force est d'observer que les collectivités prennent leurs responsabilités et que les mesures proposées pèsent fortement sur les ménages. Quant à l'augmentation de 25 % du taux de redevance hydroélectrique, elle porte sur un faible montant qui, en valeur absolue, reste peu élevé. S'agissant de l'équité, il fait en outre remarquer que la forte production hydroélectrique du bassin n'a pas d'impact sur le prix de l'électricité payé par les ménages du territoire. En revanche, la redevance de l'eau perçue par l'Agence a un impact sur la facture d'eau.

Au vu de ces éléments, M. PAUL considère que chacun doit raison garder et prendre ses responsabilités. Il se dit en revanche solidaire des remarques relatives aux questions de forme sur la tenue du dernier Conseil d'Administration. Mais cette réunion est désormais achevée et chacun devrait être en mesure de se prononcer à la lumière des propositions de ce jour.

M. THIBORD estime qu'il n'est pas très courageux, sur un tel sujet, de ne pas prendre part au vote. Cela permet peut-être à certains opérateurs de ne pas se mettre en contradiction avec l'actionnaire principal, ce qu'il juge « peu citoyen ».

M. DANTIN propose de procéder au vote des deux délibérations d'avis conforme, la première relative au 9<sup>ème</sup> programme modifié et la seconde relative aux redevances pour 2011 et 2012.

**La délibération n° 2010-11 - AVIS CONFORME SUR LE 9EME PROGRAMME MODIFIE - est adoptée (1 abstention et 28 personnes ne prennent pas part au vote).**

**La délibération n° 2010-12 - AVIS SUR LES REDEVANCES POUR 2011 ET 2012 - est adoptée à l'unanimité (2 abstentions et 27 personnes ne prennent pas part au vote).**

Au terme des votes, M. FLUCHERE soumet une question aux représentants de l'Etat.

« Suite au propos de M. JEAMBAR sur le déroulement du Conseil d'Administration et à ce qui

*vient de se passer, cela va faire deux ans que les usagers acteurs économiques et une partie des consommateurs ne prennent pas part au vote sur l'avis qu'on fonde en matière budgétaire. Cette situation n'est pas anodine. Nous profitons de la présence du Préfet coordonnateur de bassin pour dire que nous sommes face à un véritable problème de gouvernance des instances de bassin. Or, comme le souligne dans le point suivant le conseil scientifique, la réussite du SDAGE ne passera que par une gouvernance faisant participer tous les acteurs. Et nous en sommes très loin. Nos instances ont été créées par la loi du 16 décembre 1964. Le législateur de l'époque a voulu que la politique nationale de l'eau soit déclinée dans les grands bassins hydrographiques pour être adaptée à la problématique de ce bassin et il a créé le comité de bassin, l'agence de bassin et son Conseil d'Administration en dotant ces instances d'un certain nombre de prérogatives.*

*Or force est de constater que depuis ces dernières années, le rôle des instances n'est plus du tout celui qui avait été prévu par la loi de 1964. De plus en plus, nos instances perdent de leur autonomie et deviennent des chambres d'enregistrement des projets des délibérations dictées par l'Etat. Nous pensons que le moment est venu de poser clairement la question à la puissance publique. L'Etat souhaite-t-il poursuivre dans la voie de la limitation de l'autonomie des instances de bassin. Si la réponse est oui, il convient alors de s'interroger sur la nécessité de maintenir ces instances, y compris l'Agence, afin d'une part d'être cohérent avec la pratique qui s'est instaurée et, d'autre part, de s'inscrire dans la simplification administrative et la recherche d'économies. Si la réponse est non, il est nécessaire que les modalités de gouvernance soient précisées, que les leviers de liberté soient affichés clairement, afin que l'autonomie inscrite dans les textes soit effective ».*

M. FLUCHERE propose que la réponse à cette question soit apportée à l'occasion du Comité de Bassin du mois de décembre.

M. DANTIN indique qu'il transmettra cette question au commissaire du Gouvernement. Il pense toutefois que le législateur a d'ores et déjà répondu partiellement à cette question. En effet, la loi de 2006 a légèrement modifié celle de 1964, de même que la loi Grenelle introduit de nouvelles évolutions et que d'autres pourraient intervenir en 2011.

#### **IV - POINTS D'INFORMATION**

##### **1/ AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE SUR L'EFFECTIVITE DU SDAGE ET DU PROGRAMME DE MESURES ET SUR L'ETUDE THERMIQUE SUR LE RHONE**

M. PIALAT présente Matthieu Papouin, nouveau Directeur de la Planification et de la Programmation à l'Agence, qui remplace Philippe Dupont.

M. PAPOUIN rappelle que le premier avis fait suite à une demande du Bureau du Comité de Bassin de septembre 2009 souhaitant que le conseil scientifique formule des recommandations à appliquer pour une effectivité du SDAGE et du programme de mesures. Cet avis a été rendu en avril 2010 sur la base des comptes rendus des débats des conseils scientifiques des années précédentes et de trois réunions spécifiques consacrées à ce sujet. L'avis s'articule autour de recommandations présentées dans cinq grands domaines que sont le foncier, la politique agricole, la gestion quantitative, la biodiversité et l'enjeu sanitaire. Il insiste également de manière transversale sur quelques recommandations phares et recommande notamment de mieux intégrer les sciences humaines aux sciences de l'eau et des milieux aquatiques (modalités de consultation du public et des acteurs et prise en compte plus forte des perceptions sociales des problèmes de l'eau et des réponses apportées en matière de service rendu par les milieux) ainsi que de travailler sur les modes de participation des acteurs, en

particulier sur la communication et le retour d'expérience des difficultés rencontrés et des leviers mis en œuvre pour les résoudre. Le Bureau du Comité de Bassin a souhaité qu'il lui soit donné une large diffusion.

M. PAPOUIN indique que le deuxième avis consiste en un avis complémentaire – rendu en juillet 2010 - sur le cahier des charges et l'étude thermique phase 4 du fleuve Rhône. Il fait suite à un premier avis rendu en novembre 2009 sur demande du Préfet coordonnateur de bassin – avis auquel EDF a présenté des éléments de réponse en juin 2010. Cet avis identifie des besoins de compléments à apporter au cahier des charges, dans le souci général d'apporter des éléments de réponse aux gestionnaires au travers de cette étude et pas seulement des connaissances. Les éléments mis en avant par le conseil scientifique portent notamment sur la nécessité de mieux étayer les choix scientifiquement des taxons utilisés comme indicateurs du régime thermique du fleuve et sur la nécessité d'une approche des effets sanitaires du réchauffement, a minima par une synthèse bibliographique des documents existants. Celui-ci demande également que le comité de pilotage de l'étude s'appuie de manière plus explicite sur les chroniques de données anciennes de températures et l'application de méthodes déjà testées sur la Garonne pour étudier les effets de la température.

M. FLUCHERE regrette que le premier avis du conseil scientifique n'ait pas été joint au dossier du Comité de Bassin. Cet avis lui semble particulièrement pertinent, notamment lorsqu'il indique « nous n'y arriverons que par la participation des acteurs » ou qu'il souligne que les démarches prospectives – notamment sur les changements climatiques – n'ont pas été suffisamment développées dans le SDAGE et qu'elles doivent désormais être mises en œuvre. Les représentants des usagers l'avaient, en vain, réclamé en Bureau. L'avis évoque également la nécessité de fixer des priorités au SDAGE en inscrivant en tête les mesures les plus efficaces au regard de leur coût. Il demande de cadrer la création éventuelle de ressources de substitution en matière de gestion quantitative de la ressource et réclame la plus grande prudence avant toute suppression d'obstacles transversaux, notamment pour éviter le développement d'espèces potentiellement invasives ; il propose d'intégrer dans la réflexion les effets à venir du changement climatique.

Par ailleurs, concernant la recherche de molécules évoquée en page 6, M. FLUCHERE observe que le conseil scientifique doit tenir compte de l'importante opération en cours de recherche et de réduction des substances dangereuses pour l'environnement aquatique.

M. DANTIN fait remarquer que le rapport de présentation du point précise les liens permettant à chacun de consulter les avis du conseil scientifique sur Internet en évitant des consommations trop importantes de papier.

Sur le fond, il signale que les commissions territoriales de bassin se réunissent actuellement et engagent le travail de priorisation, en fonction des territoires.

M. PIALAT explique que les scientifiques attirent l'attention du Comité de Bassin sur la prudence qui s'impose sur certains points. Ils s'inquiètent notamment du fait que, dans certaines conditions, la suppression des obstacles permette à certaines espèces de remonter le fleuve et de venir menacer des espèces plus fragiles de tête de bassin. Cet argument ne doit toutefois pas être utilisé pour empêcher le rétablissement de la continuité.

M. PULOU fait part de sa préoccupation concernant l'accès aux données hydrologiques, notamment dans le cadre des nouvelles concessions. Il insiste pour que certaines données anciennes soient laissées gratuitement à la disposition du public afin que les scientifiques et les collectivités publiques y aient accès à coût faible ou nul. A son sens, les actes de concession et d'autorisation devraient le prévoir.

## 2/ GRENELLE 2

M. DANTIN précise qu'il s'agit-là de présenter brièvement les éléments de la loi Grenelle 2 relatifs à l'eau.

M. CURCI précise les principaux éléments de la loi intéressant plus particulièrement le programme de l'Agence. Il termine son exposé en précisant que la loi Grenelle 2 introduit des mesures en matière de transparence et fixe le cadre de la gestion intégrée de la mer et du littoral (transposition de la directive stratégie marine). Les Comités de Bassin seront saisis dans ce cadre. Enfin, elle comprend également des éléments relatifs à la loi inondation.

M. PAUL précise que ce n'est pas la commune mais le service public d'assainissement non-collectif qui assure le contrôle des installations (cf. page 3 du dossier), dont l'échelle pertinente se situe souvent au niveau intercommunal alors que les pouvoirs de police relèvent toujours du maire.

---

Arrivés au terme des points à l'ordre du jour, M. DANTIN évoque le départ de M. DAUMAS du Comité de bassin. Il lui adresse ses remerciements pour le temps et l'énergie qu'il a consacrés aux différentes instances de l'eau et prononce quelques mots à son encontre.

*« Vous avez été porté à la présidence de l'association pour la préservation de la pollution industrielle et la protection de l'environnement en Rhône Moyen qui regroupe les industriels sensibles aux questions environnementales en avril 1991. Vous êtes nommé au Comité de Bassin au titre des activités économiques – vous représentez alors Rhône Poulenc – un mois plus tard, le 14 mai 1991. Voici donc près de 20 ans que vous siégez dans nos instances et vous les aurez – semble-t-il – assez profondément marquées. Vous succédiez alors à M. MONEGER qui lui-même avait fait une courte présence après le long mandat de M. ARCHIREL, lequel participa à la création de l'Agence.*

*Au travers de la longévité de votre mandat, vous avez contribué fortement à la maturité de nos instances de bassin dans ses années 1990 et 2000. Au total, vous avez donc participé à quatre mandats du Comité de Bassin. Très logiquement, vous avez pris des responsabilités : administrateur de l'Agence de 1991 à 2005, vous assumez alors pleinement la vice-présidence du Conseil d'Administration aux côtés de trois présidents successifs - M. FIDENTI, M. ROUX et M. ROUSSEL – présidents aux personnalités fort différentes ; vice-président du Comité de Bassin avec le Président TORRE de 1993 à 2008 - nous aurons alors été le témoin d'une véritable complicité entre vous ; enfin, vous étiez membre du Comité national de l'eau à partir de 1994.*

*Le rappel de vos mandats et fonctions exercés montre assez bien le travail que vous avez pu fournir. Nous avons pu bénéficier de votre savoir de responsable de la politique environnement d'un grand Groupe mais également de votre attachement à l'eau qui s'incarnait pour vous en particulier à travers le Drac, cette rivière qui, comme tant d'autres en montagne, ne cesse d'être calme que pour devenir tumultueuse.*

*A côté de votre investissement dans les organismes de bassin, vous êtes aussi engagé sur le terrain, notamment dans le territoire de Rhône-Alpes, votre ancrage grenoblois vous apportant sans aucun doute une bonne connaissance des acteurs rhônalpins ; votre implication dans les travaux du SPIRAL eau de l'agglomération lyonnaise en est un exemple.*

*Un temps fort de cette construction des agences fut le 6<sup>ème</sup> programme en 1992 qui a vu grossièrement le doublement des interventions, avec son corollaire, le doublement des*

*redevances sur deux ans en 1992 et 1993. Vous avez su alors convaincre, convaincu de l'utilité de notre institution et de la nécessité de ses interventions, assumer pleinement cette responsabilité vis-à-vis de vos mandants en plaidant inlassablement la cause environnementale auprès des acteurs économiques. On peut facilement imaginer que ce ne fut sans doute pas sans quelque difficulté.*

*Cette préoccupation environnementale, vous l'avez également montrée à l'occasion de la mise en œuvre de nombreux arrêtés, exigeant des industriels un renforcement de la lutte contre la pollution. Vous avez alors été à la fois l'aiguillon, parfois incisif des services de l'Agence, et le porte-parole de la nécessité d'un progrès significatif dans la réduction de la pollution.*

*Je crois pouvoir également dire votre attachement fort aux instances de bassin, manifesté par une intense activité, dans notre bassin, que ce soit pour les propositions de nomination des membres du collège des usagers, pour un suivi rigoureux du fonctionnement démocratique et harmonieux de nos assemblées ou, enfin, l'exercice d'une solidarité financière de bassin mais aussi hors du bassin, dans les instances nationales de la profession ou auprès du Gouvernement lorsque la légitimité-même des agences ou leur autonomie vous paraissaient remises en cause. Cette solidarité financière de bassin allait d'ailleurs de pair avec un souci fort de l'autonomie des bassins et un refus que vous partagiez avec le Président Torre de contribution financière des bassins au financement du Ministère ou de l'Etat. N'ayant pu être écouté, vous avez alors exigé la mise en place d'un comité de suivi où vous vous êtes fait désigner pour suivre l'affectation des fonds comme ce fut le cas avec le fonds de solidarité eau.*

*Vos actions reposent sur des valeurs personnelles de responsabilité et de service public et, pour tout dire, des valeurs républicaines que je tiens à saluer ici publiquement.*

*Avec votre départ, nous perdons un grand serviteur des organismes de bassin. Votre action y fut exemplaire et contribua largement à la crédibilité, au rayonnement de nos instances au service de la protection de l'eau à une époque où la nécessité de concilier renforcement de la protection de milieux naturels et prise en compte des données économiques et sociales dans l'environnement commençait à émerger. Vous avez donc été l'un des pionniers qui ont permis à la notion de développement durable de se développer.*

*Soucieux du fonctionnement paritaire de nos instances, vous étiez attaché au développement d'un climat de légitime confiance entre les différents membres de nos instances de bassin et vous avez mis beaucoup de vous-même dans cette respectable ambition que je partage. Puis-je ne pas trahir de secret en disant que vous avez été profondément blessé lorsque ce principe a pu vous paraître écorné.*

*Beaucoup ici voient aujourd'hui s'éloigner un ami, j'en fais partie. Désormais une nouvelle étape s'ouvre devant vous. Pussions-nous voir nos chemins demain continuer à se croiser, peut-être au bord de l'eau. »*

M. DANTIN, au nom de l'ensemble du Comité de Bassin, remet ensuite un cadeau à M. Daumas.

M. DAUMAS remercie le Président pour son discours ainsi que MM. Pialat, Fluchère et Fragnoud et l'ensemble des membres du Comité de Bassin.

---

La séance est levée.

<b>LISTE DE PRESENCE</b>
--------------------------

Les personnalités suivantes étaient présentes :

**COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. Alain CORDIER, Conseiller Régional de Bourgogne  
 M. Eric DURAND, Conseiller Régional de Franche Comté  
 Mme Hermeline MALHERBE, Conseillère Régionale Languedoc-Roussillon  
 M. Alain CHABROLLE, Conseiller Régional Rhône-Alpes  
 M. Claude FERRY, Conseiller Général du Canton de Nantua  
 M. Michel CHANTRE, Conseiller Général de l'Ardèche  
 M. Michel BROUSSE, Conseiller Général de l'Aude  
 M. Vincent BURRONI, Conseiller Général des Bouches du Rhône  
 M. Joël ABBEY, Conseiller Général de Côte d'Or  
 M. Jean-Pierre TABARDEL, Conseiller Général de la Drôme  
 M. Gilbert BLONDEAU, Conseiller Général du Jura  
 M. Daniel MARTIN, Conseiller Général du Rhône  
 M. Jean-Paul MARIOT, Conseiller Général de Haute-Saône  
 M. Jean-Paul DICONNE, Conseiller Général de Saône et Loire  
 M. Bernard ROLLAND, Conseiller Général du Var  
 Mme Anne-Marie FORCINAL, Conseillère Générale du Territoire de Belfort  
 M. Pascal BONNETAIN, Président du SIVA Ardèche claire, Adjoint au maire de Labastide-de-Virac  
 M. Bernard CHILINI, Maire de Figanières (83)  
 M. Jean-Claude ROBERT, Maire de Chevrey-Chambertin (21)  
 M. Jean-Pierre FESTA, Maire de Saint Bonnet en Champsaur (05)  
 M. Denis MATHIEU ; Maire de Chilly-le-Vignoble (39)  
 M. Bernard BERGER, Maire de Saint-Georges-Les-Bains (07)  
 Mme Colette POPARD, Maire adjointe de Dijon, Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération de Dijon  
 M. Louis POUGET, Vice Président de l'Agglomération de Montpellier  
 M. Hervé PAUL, Vice Président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur (CANCA)  
 M. Michel DANTIN, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, Député Européen  
 M. Henri SAVORNIN, Maire de Montclar (04)  
 M. Jean-Claude PELLERIN – Adjoint au Maire de Romans (26)  
 M. Michel THIERS, Délégué au SMAV du Garon (69)  
 M. Henri TORRE, Ancien Ministre, Membre du S.I.E. d'Annonay

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jérôme DURAIN, Maire Adjoint de Châlon-sur-Saône (71) a donné pouvoir à M. DICONNE  
 M. Jean-Marie FILIPPI, Adjoint au Maire de Nîmes (30), a donné pouvoir à M. DANTIN  
 M. Pierre HERISSON, Sénateur, Conseiller Municipal d'Annecy (74) a donné pouvoir à M. TORRE  
 M. David LISNARD, Président du SICASIL (06), a donné pouvoir à M. PAUL  
 M. Michel PARTAGE, Conseiller Général du Var a donné pouvoir à M. BURRONI  
 M. Jackie PIERRE, Sénateur – Conseiller Général des Vosges a donné pouvoir à M. DANTIN  
 Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, Maire de Saint Bazile (07) a donné pouvoir à M. BONNETAIN  
 M. Jean SERRET, Président de la Communauté de Communes du Val de Drôme (26) a donné pouvoir à M. BONNETAIN  
 Mme Martine VASSAL, Adjointe au Maire de Marseille (13) a donné pouvoir à M. PAUL

## **COLLEGE DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PERSONNES QUALIFIEES**

M. Jean-Marc FRAGNOUD, Vice-Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée - Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes  
 M. Samuel CHANUSSOT, Membre de la Chambre Départementale d'Agriculture de Saône et Loire  
 M. François LAVRUT, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche Comté  
 M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération des Alpes des Alpes Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
 M. Bernard KURZAWA, Président de la Fédération de l'Isère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
 M. Roger PLASSAT, Président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains  
 M. Bruno COSSIAUX, Président de la Région Est et Rhône-Saône de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale  
 M. Hugues PEYRET, Vice-président du Comité Régional de Canoë-kayak Rhône-Alpes  
 M. Francis PAPAZIAN, Directeur Environnement Rhodia St Fons  
 M. Yves CAREIL, Directeur Technique de la Fromagerie Guilloteau  
 M. Dominique DESTAINVILLE, Directeur Général Adjoint GRAP'SUD UNION  
 M. Jean-Luc JACQUOT, PSA Peugeot Citroën Sochaux - Directeur de l'Unité Technique des Centres de L'Est et Subdélégué Environnement  
 M. Patrick JEAMBAR, Président de AHLSTROM BRIGNOUD  
 M. Jean-Paul ANSEL, Fibre Excellence TARASCON  
 M. Pierre BERTHELIN, Directeur de la Société Nouvelle de Dépôts par Traitement Sélectifs (SNDTS)  
 M. Armand DELCLOS, Président CEMEX Rhône-Alpes Alsace  
 M. Jean-Philippe FUSIER, Directeur Général MTB Recycling  
 M. Sylvain VERGER, Société AMB Dauph Blanc  
 M. Jean de BALATHIER – COOP de France Rhône-Alpes Auvergne  
 M. Jean-Claude DAUMAS, Président de l'APIRM  
 M. Jean FLUCHERE, Secrétaire Général de l'APIRM  
 M. André ESPAGNACH, Association Environnement Industrie  
 M. Michel DEPRAETERE, Association Environnement Industrie  
 M. Patrick SAMBARINO, Directeur Délégué EDF  
 M. Luc LEVASSEUR, Compagnie Nationale du Rhône  
 M. Jean Pascal DARRIET, Directeur Régional Rhône-Saône de la Lyonnaise des Eaux  
 M. Bruno VERGOBBI, Directeur Général de la Société du Canal de Provence  
 M. Gilles PERNEY, Président d'UFC QUE CHOISIR (90)  
 M. François COSTE, Membre de l'UNAF Rhône-Alpes  
 M. Michel LASSUS, Président de la Commission Permanente d'Etudes et de Protection des Eaux de Franche-Comté  
 M. Jacques PULOU, FRAPNA Rhône-Alpes  
 M. Gilles DENOSJEAN, Membre du CESR Bourgogne  
 M. Gérard THIBORD, Membre du CESR Franche Comté  
 Mme Sybille DESCLOZEAUX, Membre du CESR Rhône-Alpes

### **ONT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre APLINCOURT, Président de l'URVN PACA a donné pouvoir à M. LASSUS  
 M. André BERNARD, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA, a donné pouvoir à M. FRAGNOUD  
 M. Gérard BRUN, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA a donné pouvoir à M. CHANUSSOT  
 M. Jean CABBILLARD, UFC Que Choisir de Bourgogne a donné pouvoir à M. LASSUS  
 M. Yves CHAUVEY, Président des Aquaculteurs de Franche Comté – Côte d'Or a donné pouvoir à M. BASTUCK  
 M. André DUMAS, ST Microélectronics – Usine de Rousset (13) a donné pouvoir à M. DEPRAETERE  
 M. Loïc FAUCHON, PDG de la Société des Eaux de Marseille a donné pouvoir à M. SAMBARINO

M. Henri GRONZIO, Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Languedoc-Roussillon a donné pouvoir à M. BASTUCK

M. Rémi IBANES, Membre de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Aude a donné pouvoir à M. FRAGNOUD

M. Bernard PODEVIN, SOLLAC – Usine de Fos Sur Mer (13) a donné pouvoir à M. FLUCHERE

M. Michel PONTIER, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Languedoc Roussillon, a donné pouvoir à M. CHANUSSOT

## **COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

M. Philippe LENDENVIC, Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

M. Hubert GOETZ, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (**2<sup>ème</sup> siège**)

M. Jean-Pierre BIONDA, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (**3<sup>ème</sup> siège**),

M. Jean-Pierre CHOMIENNE, Commissaire à l'Aménagement des Alpes, DATAR

M. Denis MORIN, Directeur Général Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, est représenté par M. VINCENT,

M. Bernard MONCERE, Directeur Régional des Finances Publiques Rhône-Alpes est représenté par M. DOMEYNE

M. PELURSON, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes est représenté par M. GERMAIN

M. Max RULLIER, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Rhône-Alpes, est représenté par M. BICHAT

Mme Mauricette STEINFELDER, Directrice Régionale et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon, est représentée par Mme BAUCHET

M. le Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne est représenté par Mme WEBER

M. le Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement PACA est représenté par M. SAVIN

M. DEMARCQ François – BRGM, est représenté par M. DEVERLY

Le Directeur Général de Voies Navigables de France est représenté par M. WOLF.

M. le Directeur Général du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages Lacustres est représenté par M. DESLANDES

Le Directeur Général du CEMAGREF est représenté par M. CONFESSON

### **ONT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre Yves ANDRIEUX, Directeur interrégional de la mer Méditerranée a donné pouvoir à M. Philippe LEDENVIC

M. Jacques BOURDREUX, Commissaire à l'Aménagement du Massif Central, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHOMIENNE

M. Marc CHALLEAT, SGAR Rhône Alpes a donné pouvoir à M. GOETZ

M. le Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Franche Comté a donné pouvoir à M. BIONDA

DREAL Franche-Comté (2<sup>ème</sup> siège) a donné pouvoir à M. BIONDA

DREAL Languedoc Roussillon (2<sup>ème</sup> siège) a donné pouvoir à Mme BAUCHET

DREAL PACA (2<sup>ème</sup> siège) a donné pouvoir à M. SAVIN

Mme Dominique DRON, Directrice Générale déléguée de IFREMER, a donné pouvoir à M. DESLANDES

## **PREFETS DE REGIONS ET DE DEPARTEMENTS**

M. Jacques GERAULT, Préfet de la région Rhône-Alpes

M. le Préfet de la région Bourgogne est représenté par Mme Lydia WEBER, DREAL Bourgogne

M. le Préfet de la région Franche-Comté a donné pouvoir à M. LEDENVIC

M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon est représenté par Mme Zoé BAUCHET, DREAL Languedoc-Roussillon

M. le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est représenté par M. Jean-Baptiste SAVIN, DREAL PACA

M. le Préfet du département de la Haute-Marne a donné pouvoir à M. le Préfet Rhône Alpes

M. le Préfet du département des Vosges a donné pouvoir à M. le Préfet Rhône Alpes.

## **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

M. Alain PIALAT, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

---

# COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

## SEANCE DU 17 DECEMBRE 2010

---

### PROCES-VERBAL

---

Le vendredi 17 décembre 2010 à 10 h, le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE s'est réuni en séance plénière au Centre de Congrès l'Espace Tête d'Or à Lyon, sous la présidence de M. Michel DANTIN, Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée.

Une liste détaillée des participants et des membres excusés figure en annexe au présent procès-verbal.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (96/165), le Comité de Bassin peut délibérer.

M. DANTIN ouvre la séance.

*"Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin,  
Monsieur le Président du Conseil d'Administration,  
Monsieur le Président du Conseil scientifique,  
Mesdames, Messieurs,*

*En ouvrant cette dernière réunion du comité de bassin pour l'année 2010, je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue à notre nouveau membre, Monsieur Didier ROCRELLE, nouveau Président de l'APIRM qui remplace M. DAUMAS dans le collège des usagers.*

*Vous l'avez appris, Mesdames et Messieurs, Jacques GERAULT est devenu le directeur de cabinet du Ministre d'Etat, Ministre de la Défense, Monsieur Alain JUPPE. Il restera dans notre bassin le Préfet qui a promulgué le deuxième SDAGE et il aura été un acteur majeur du plan Rhône.*

*Je souhaite la bienvenue à notre nouveau Préfet coordonnateur, Jean François CARENCO que nous sommes très heureux d'accueillir.*

*Monsieur le Préfet, vous n'ignorez rien ou presque de la fonction que vous allez occuper à nos côtés. Le bassin vous le connaissez puisque vous avez été Préfet de Haute Savoie. Le poste de Préfet coordonnateur vous connaissez aussi puisque nous savons que vous avez appris à gérer le manque de ressource en eau comme Préfet de Haute Garonne, Préfet coordonnateur du bassin Adour Garonne. Mais surtout vous avez été au côté de Jean Louis Borloo, une des chevilles ouvrières, si non la cheville ouvrière, du Grenelle de l'environnement.*

*Vous voici de retour sur le terrain pour les travaux pratiques. Vous verrez "ça grince un peu par ci par là, ça couine même parfois" mais l'objectif est exaltant !*

*En matière d'eau, je n'évoque qu'un des sujets qui portent votre empreinte : l'attachement que vous portez à l'effacement des seuils et barrages devenus inutiles afin de rétablir la continuité écologique.*

*Nous aurons, bien sûr, beaucoup d'autres sujets à faire avancer ensemble dans ce bassin. Les instances de bassin depuis 1964 ont anticipé la méthode Grenelle, c'est sans doute pour cela que certains parmi nous n'ont pas très bien vécu les directives tombées d'en haut même de Bruxelles, je le sais. Néanmoins notre SDAGE et son programme de mesures ont intégré les préconisations issues du Grenelle et nous devons désormais nous attacher ensemble avec nos collaborateurs respectifs à le mettre en oeuvre avec intelligence et discernement.*

*Nous abordons aussi maintenant la préparation du 10ème programme d'intervention de l'agence. Nous aurons donc l'occasion de vous entendre sur des sujets qui vous sont familiers.*

*Monsieur le Préfet, en vous renouvelant mes souhaits de bienvenue, je vous adresse également nos vœux de réussite dans vos nouvelles fonctions. Je ne doute pas que nous pourrions travailler dans le même climat de confiance que j'ai pu le faire avec votre prédécesseur.*

*Je vais maintenant faire le petit tour habituel de l'actualité réglementaire concernant les comités de bassin.*

*Tout d'abord, vous vous souvenez que dans le cadre d'une procédure d'ajustement des limites des Comités de bassin, 5 communes du Haut Rhin, situées dans notre bassin avaient demandé leur rattachement au bassin Rhin-Meuse. C'est maintenant chose faite par arrêté ministériel du 27 octobre 2010 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2011 dont vous trouverez copie sur table. Outre des raisons géographiques et culturelles évidentes, il semble que la perspective d'avoir accès à des taux de subvention supérieurs à ceux pratiqués sur le bassin Rhône Méditerranée aient pu influencer la décision des élus concernés. Le directeur de l'agence m'assure que depuis, ils ont pris connaissance des taux de redevances (presque le double de ceux de Rhône Méditerranée pour pollution et collecte domestique) et que localement quelques doutes grimaçants s'expriment sur la pertinence du choix.*

*Plus sérieusement, je me dois de vous signaler qu'un arrêté ministériel a été signé le 13 décembre modifiant la composition de la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin. Ce texte est important car il assure au sein de notre comité de bassin une représentation renforcée des acteurs de la mer avec des élus du littoral et des activités économiques maritimes et associations de protection du littoral et des milieux marins. Ces dispositions entreront en vigueur lors du prochain renouvellement général des collèges donc en 2014. En outre, je vous informe que deux décrets vont bientôt être publiés au JO pour actualiser la liste des représentants de l'Etat aux Comités de bassin et aux conseils d'administration des agences, suite aux modifications intervenues dans l'organisation des services extérieurs de l'Etat avec également une participation à notre comité de bassin des établissements publics de l'Etat que sont l'Agence des aires marines protégées, le Port maritime de Marseille, le Parc national de Port Cros et l'ONEMA. La présence à notre comité de bassin d'acteurs des milieux marins se trouve donc confortée ; nous retrouverons ce sujet lors du point de l'ordre du jour consacré à la directive stratégie marine.*

*Avant de passer à notre ordre du jour proprement dit, je souhaite vous informer que la préparation du 10<sup>ème</sup> programme commencera dès 2011 et le planning de travail a été abordé en Conseil d'administration du 2 décembre.*

*Compte tenu du rôle du Comité de bassin, appelé à donner un avis conforme sur le programme d'intervention, et de l'importance du programme dans la mise en oeuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, j'ai convenu avec le Président du Conseil d'administration que le travail serait conduit en commun entre le Bureau du Comité de bassin et la Commission du programme du Conseil*

*d'administration au premier semestre 2011. Le résultat de ces travaux sera présenté au Comité de bassin de mi 2011.*

*Chers amis, vous savez que la dernière réunion de Comité de bassin de l'année à généralement un ordre du jour moins contraint que les deux précédents dans l'année. Tel est bien le cas ce matin.*

*Aussi, après une première partie consacrée à la gestion de nos instances avec diverses élections au CA ou à la CMNA, nous pourrons, à l'occasion des exposés des divers points trouver le temps d'engager la réflexion de façon plus approfondie :*

- le compte rendu des commissions géographiques de bassin sera l'occasion de débattre du rôle des CTB notamment pour le suivi des points spécifiques du territoire ;*
- l'avis sur le projet de périmètre de l'EPTB Gardons, sera aussi l'occasion pour le DREAL de nous présenter le point des réflexions sur l'évolution de la doctrine sur le rôle, la taille et le nombre des EPTB dans notre bassin ;*
- ce Comité de bassin sera aussi l'occasion d'aborder des sujets engageant des réflexions à moyen ou long terme, le bilan d'activité 2010 mais aussi les perspectives 2011 de notre Conseil scientifique offrant plusieurs pistes. Une mention spéciale portera sur l'articulation entre les SDAGE et la directive cadre stratégique pour le milieu marin, sujet qu'on retrouvera en 2011 quand il faudra évaluer le rôle du Comité de bassin, de l'Agence et les éventuels besoins financiers pour établir le 10eme programme.*

*Par rapport à l'ordre du jour indiqué sur votre invitation, je vous signale aussi que deux sujets supplémentaires seront abordés : tout d'abord un point d'actualité sur l'organisation du forum mondial de l'eau qui se précise maintenant et permet d'esquisser le rôle particulier que les acteurs de notre bassin peuvent y jouer.*

*Puis M. LEDENVIC, DREAL RA, nous fera le compte rendu d'un séminaire régional portant sur l'adaptation au changement climatique qui a permis de mettre en évidence plusieurs points intéressants notre bassin. Un bassin qui est un des premiers concerné par cet enjeu.*

*Enfin, cette réunion du Comité de Bassin est la dernière pour Alain PIALAT, le Directeur général de l'agence, qui va faire valoir ses droits à la retraite en février prochain. Nous y reviendrons en fin de matinée puisque nous avons souhaité avec Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration, saluer ce moment où vous allez, Monsieur le Directeur, pouvoir remplir une nouvelle page blanche de votre vie.*

*Je vous propose donc maintenant, avant d'aborder le premier point de notre ordre du jour, d'écouter monsieur le Préfet coordonnateur."*

*M. DANTIN cède ensuite la parole à M. CARENCO, Préfet Coordonnateur de Bassin.*

*"Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, Messieurs les représentants des collectivités territoriales, les représentants des usagers, des organisations professionnelles, personnes qualifiées, chers collègues représentants de l'Etat, Mesdames, Messieurs,*

*Je suis particulièrement heureux d'être ici après les missions que j'ai remplies à Paris. Les Comités de Bassin ne me sont pas familiers, mais je pense être en capacité, et c'est là mon rôle, d'apporter une valeur ajoutée à vos travaux. Il y a un Préfet de région et un Préfet coordonnateur de bassin, des collaborateurs et des structures qui s'en occupent, mais je crois que le rôle de l'agence a pour vocation d'apporter une valeur ajoutée forte sur un sujet sur lequel je dirai deux mots tout à l'heure. Ces fonctions, sans m'être familières, me sont connues et elles m'intéressent. Comme Michel DANTIN l'a dit, j'ai subi des problèmes de l'alimentation en eau dans le bassin Adour Garonne.*

*Le Président l'a dit, vous avez préfiguré ce que la représentation nationale a souhaité instituer partout, ce qui s'appelait la « gouvernance à cinq » dans le ministère que j'avais l'honneur de servir. Cela veut dire que, pour prendre des décisions, on rassemble les élus, les industriels, les associations, les services de l'Etat et tous ceux qui ont à voir et qui ont à faire sur ces sujets.*

*Le Comité de bassin est donc, et demeure par définition, le lieu privilégié de la concertation, de la définition des politiques de l'eau dans un bassin. Celui-ci est particulièrement considérable en étendue puisqu'il va de la frontière italienne à la frontière espagnole et qu'il remonte très haut, presque jusqu'à la frontière allemande. Il est ce que nous appelons dans les services de l'Etat, une espèce de Parlement de l'eau dans le bassin. Nous essayons de travailler en cohérence, même si cela s'avère difficile, avec les textes européens qui sont nombreux, et notre législation nationale. Je serai donc particulièrement attentif à ce que cet esprit de dialogue qui n'empêche pas les difficultés, les oppositions et les conflits, perdure avec tous les membres du Comité de Bassin. J'essaierai d'y apporter ma pierre et cette valeur ajoutée dont je parlais tout à l'heure.*

*Je me félicite du fait que les organisations représentatives du monde agricole travaillent désormais sur plusieurs sujets. C'est difficile. L'eau et l'agriculture sont de vrais sujets. A nous de définir ensemble les modalités concrètes de mise en œuvre du SDAGE et de l'ensemble des programmes de mesure. Nous disposons d'une petite année. Nous essaierons d'aller un peu plus vite je l'espère. Dans mes précédentes fonctions, vous le savez, j'ai essayé de trouver les meilleurs compromis possibles entre l'intérêt de préserver notre potentiel de production hydro-électrique, et celui d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. D'ici 2015 et 2020, nous devons respecter deux directives. La directive cadre sur l'eau et la directive relative aux énergies renouvelables. L'autre sujet important, c'est le classement des masses d'eau ; il est nécessaire au respect des objectifs du SDAGE. La concertation sur le sujet se termine d'ailleurs sur l'ensemble des départements. Certains départements ont déjà trouvé la voie vers des propositions équilibrées. Prenons bien en compte tous les enjeux. Il nous faudra évidemment essayer de couvrir l'ensemble du territoire du Bassin, par des propositions équilibrées. Je demande tout particulièrement à Philippe LEDENVIC, notre DREAL de Bassin, de veiller à ce que toutes ces propositions soient des consensus ou des compromis, tout en respectant, l'esprit de toutes les réglementations. Sachons travailler sur l'esprit des lois et des règlements.*

*Mais le classement des masses d'eau est fondamental, à la fois pour respecter les directives européennes, mais aussi la qualité et la quantité de l'eau. Nous avons la chance d'être dans un bassin dans lequel il y a de l'eau. J'entendais l'autre jour que le Liban venait à manquer d'eau, alors que c'était un pays dans lequel il y avait de la neige qui donnait de l'eau et qu'il y avait des châteaux d'eau. Philippe LEDENVIC le dira tout à l'heure en présentant les enjeux climatiques, la situation est plus grave que vous ne le pensez. C'est ma conviction. J'espère que Philippe LEDENVIC vous la fera partager. Si vous êtes bien convaincus qu'il existe un danger sur la déréglementation climatique et le réchauffement qui sont deux éléments connexes un peu différents, vous avez tort, parce que la situation est encore plus grave.*

*Ceux qui sont dans les Alpes savent que l'on ne voit plus les glaciers. Nous avons donc une vraie interrogation et il nous faudra travailler aux mesures d'adaptation. C'est dans ce sens que le lien avec le littoral est fondamental. Je voudrais vous faire part d'une anecdote que j'aime bien raconter sur l'adaptation. A la suite de ce qui s'est produit dans divers coins de France avec les inondations venues de la mer, le Gouvernement avait demandé à mes services de préparer des mesures d'adaptation en matière d'urbanisme. Je ne sais pas ce que mes successeurs décideront, mais mes services avaient préparé des scénarios pour 100 ans. Ainsi, en matière d'urbanisme, les réflexions relatives à la construction de maisons ou de zones d'activité portaient sur un siècle. Nous avons donc le devoir d'envisager ce qui se produira à cet horizon. Le scénario central envisagé par les scientifiques et les services prévoyait une augmentation de 80 centimètres du niveau de la mer en méditerranée. Vous constatez ce qui se produit en Camargue et du côté des basses plaines de l'Aude et notamment sur le cordon*

*littoral dans l'Hérault. Avec ces 80 centimètres, nos services nous indiquent les zones qui doivent devenir inconstructibles si l'on fait preuve de raison et de courage.*

*Ce sont donc des enjeux considérables avec une gravité qui, à mon sens, n'a pas encore été perçue par la population et insuffisamment perçue par l'ensemble des responsables. Philippe LEDENVIC vous racontera cela tout à l'heure. C'est très intéressant. Les réunions des commissions géographiques se sont déroulées au sein du Bassin. Elles ont été suivies par les commissions territoriales. Ces réunions me dit-on, et j'en suis satisfait, ont montré une bonne appropriation du SDAGE et du programme de mesure, et notamment des objectifs fixés. Bien évidemment, l'application des objectifs suppose un certain nombre de questions pour leur mise en œuvre. Nous les résoudrons ensemble. C'est notamment le cas pour la capacité à dégager les financements nécessaires pour être en mesure de réaliser les actions identifiées pour décliner le programme de mesure. J'ai bien conscience, venant de Paris, que les services de l'Etat considère de temps en temps les agences de bassins comme leur vaches à lait, voire leur tirelire. La fonction fait l'homme, nous essaierons de gérer cela au mieux des intérêts de ce bassin.*

*Pour ce qui est des financements, l'année 2011 verra débiter les discussions sur le contenu du 10ème programme. Michel DANTIN l'a rappelé. Je crois qu'il faudra le faire évoluer pour une meilleure prise en compte des différences entre les contextes locaux. L'étendue de ce bassin milite à l'évidence pour une bonne prise en compte des territoires, y compris pour l'application des mesures générales, que ce soit dans le système de redevances ou dans les différents types de soutien pour évidemment faciliter la réalisation des actions sur les territoires à enjeux.*

*Je le sais, nous sommes dans un contexte difficile. Les financeurs de l'agence de bassin ne sont pas des vaches à lait eux non plus. Il faudra malheureusement faire preuve de sélectivité raisonnable et intelligente sur les projets. Le critère de choix portera sur leur contribution à l'atteinte des objectifs du SDAGE. Cette question et ce point qui est à l'ordre du jour du financement, se trouvent également liés à la réforme en cours des collectivités territoriales dont la mise en œuvre pourra permettre de tenir compte des structures locales de gestion qui sont des acteurs importants dans l'application de la politique de l'eau et du SDAGE.*

*Un nombre important de procédures de SAGE, de contrats de rivière, permet déjà de mettre en œuvre ce SDAGE. Vous avez aujourd'hui à donner votre avis sur la délimitation du périmètre d'un EBTB. Ces EBTB sont parfois contestés. Ils sont issus d'une demande de reconnaissance des structures existantes. Je crois qu'il nous faut collectivement les regarder comme des acteurs facilitant l'animation, la coordination et la mise en œuvre de la politique de l'eau au sens large dans un bassin hydrographique. Par ailleurs, la loi Grenelle II leur permet de mettre en œuvre les SAGE en concertation avec des structures de gestion. Il faudra être prudent, même si la possibilité leur est offerte de recouvrer une redevance pour prélèvement de la ressource en eau majorée sur le périmètre d'un SAGE. Prudence, car on ne se « sert pas dans la caisse » en permanence. Cette possibilité est d'ores et déjà encadrée par la loi. En réponse à une demande du Comité de Bassin, l'Etat préparera une proposition de doctrine pour la labellisation future d'EPTB.*

*J'ai dit un mot sur le changement climatique. Il nous faudra effectivement avoir préparé des mesures d'anticipation. En matière climatique, la réponse, c'est l'anticipation. Cela peut paraître loin 2050-2100. C'est pourtant maintenant que nous sommes appelés à ne plus faire d'erreur. Personne ne sauve tout seul la planète. On demande simplement à chacun et à chaque institution de ne plus faire d'erreurs qui sont porteuses d'amplification des catastrophes déjà prévisibles.*

*L'effacement des seuils est important parce que cela permet de respecter les directives sur la bonne quantité des masses d'eau. C'est important pour que nos concitoyens voient que les*

*fleuves et les rivières vivent. L'enjeu de l'eau est tellement fondamental que dès que l'on peut montrer à nos concitoyens nos actions afin d'améliorer les choses, il faut le faire.*

*Un mot encore sur deux sujets.*

*Le forum mondial de l'eau à Marseille en 2012 est un enjeu considérable pour notre pays en matière de coopération économique pour la vision de nos sociétés nationales dans le bassin méditerranéen. Nous n'avons pas le droit de le rater. C'est un sujet très difficile parce que la gouvernance est compliquée et que nous sommes un vieux pays compliqué et sédimenté. Derrière ce forum, il y a la capacité pour la France et pour ses entreprises, d'agir réellement dans le bon sens, pour un certain nombre de pays pour lesquels l'eau est un problème dramatique (pénurie ou surabondance), sans parler des problèmes d'assainissement. C'est également un enjeu économique pour nos entreprises de réussir ce forum. Je vous appelle donc vraiment à y participer et à donner le meilleur de vous-même. Vous serez sollicités, si vous ne l'êtes pas déjà.*

*La liaison mer/littoral. Ce qui était hors de la vision de nos esprits il y a encore 10 ans est aujourd'hui inscrit au cœur des problématiques du littoral et de sa défense. Une pollution chez nos amis suisses dans le canton de Vaud ou le canton de Genève a des répercussions jusqu'au sein du futur Parc des Calanques. C'est une vraie réalité. Le gouvernement et les élus du Parlement ont donc essayé de mettre en œuvre des procédures pour que chacun ait bien conscience de ces sujets et que des instances se créent ou se renforcent pour la prise en compte de ces sujets. J'ajoute, qu'en matière économique – c'est l'un des sujets dont j'essaierai de débattre avec vous – l'eau est dans cette région dont j'ai la charge au sein des services de l'Etat, mais aussi dans celles situées plus au sud, un atout considérable de développement. J'en cite trois exemples : la CNR et son hydro électricité, la CNR et VNF sur la logistique et les transports au profit de Porte les Valence, de Lyon Edouard Herriot ou de Baucaire si nous parvenons à réaliser l'écluse sur le canal du Rhône à Sète. Ces exemples démontrent que l'eau est au cœur de cette région et dans ce bassin, que l'eau est au cœur d'une potentialité économique et donc de l'emploi et du bien vivre de notre pays. C'est ce que je vais essayer, si vous l'acceptez, de faire avec vous.*

*Dernier point. Votre Directeur général de l'agence de l'eau, Alain PIALAT, s'en va. Je ne l'ai pas connu ici, je l'ai connu à Paris. Je réunissais de temps en temps des directeurs d'agences dans mes fonctions précédentes. Il faisait partie du petit collège informel des directeurs d'agence. C'était le collège des éléphants. Il y avait toute sa place. Son action aura permis de réussir la planification de la politique de l'eau 2010-2015 et le programme des mesures. Il faisait partie des grands directeurs, qu'il en soit remercié, qu'il en soit félicité. Comme l'a dit notre président : bonne retraite !*

*Nous avons évoqué avec Michel DANTIN le choix de son successeur. Nous allons essayer de ne pas nous tromper. Nous allons tenter de faire en sorte que le ministère nous écoute pour vous envoyer quelqu'un et nous permettre de travailler avec une personne à la hauteur des enjeux. Merci à vous, je vous laisse travailler. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que cela voudrait dire que j'ai déjà tout vécu, ce qui n'est pas vrai."*

M. DANTIN indique que la vacance du poste de M. PIALAT a été publiée le 15 décembre. Les candidatures à sa succession sont en attente.

---

## **I - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010**

M. DANTIN demande aux membres du Comité de Bassin de transmettre leurs éventuelles demandes de corrections, en vue d'approuver ce procès-verbal lors du prochain Comité de Bassin.

M. FLUCHERE rappelle que lors de la séance du 14 octobre, les usagers avaient posé la question de l'utilité du Comité de Bassin, qui leur paraissait en baisse significative. Ils avaient également demandé au Commissaire du gouvernement de pousser le raisonnement jusqu'à son terme, en supprimant les instances de bassin si elles ne devaient avoir d'autre utilité, désormais, que celle de chambres d'enregistrement.

Par exemple, le Comité de Bassin aurait dû avoir un éclairage sur trois sujets fondamentaux en 2010. Le premier est la méthodologie des études de volumes prélevables. Le deuxième concerne les obstacles, certains devant être rendus franchissables et d'autres, supprimés, sans que la méthodologie employée pour prendre une décision ait été présentée. Troisièmement, enfin, les listes de classement des cours d'eau réservés (« Liste 1 » et « Liste 2 ») sont en cours d'élaboration, sans que le Comité de Bassin et son Bureau en aient été informés. Le Comité de Bassin devrait pourtant pouvoir se prononcer sur ces trois éléments méthodologiques. Selon M. FLUCHERE, le Comité de Bassin doit être un lieu de concertation, et non d'enregistrement de décisions prises par ailleurs. Il conviendra donc que le Commissaire du Gouvernement précise quel sera, dorénavant, le rôle dévolu à cette instance. Si elle n'en a plus aucun, M. FLUCHERE pense qu'il faudra envisager sa suppression.

M. DANTIN lui répond qu'il est très exagéré d'affirmer que les Comités de Bassin ne sont plus des instances de dialogue et de débat, comme le prouvent les réunions du Bureau et les commissions géographiques. Pour sa part, il n'a jamais refusé le débat en séance, pas plus que son prédécesseur, le Président TORRE. Aujourd'hui, il est vrai que les questions méthodologiques sont cadrées par la tutelle. Les procédures impliquant le Comité de Bassin sont lourdes et complexes, mais il pense qu'il faut se garder de lui faire un procès en haute cour alors qu'un procès en basse cour suffirait.

M. VIAL, Commissaire du Gouvernement, souligne que l'article 34 de la Constitution stipule que l'assiette et le taux des redevances sont fixés par la loi, donc par les Parlementaires. Pour certaines redevances dans le domaine de l'eau, ils ont choisi de ne fixer qu'un plafond. La marge de manœuvre dont disposent les membres du Comité de Bassin est donc réelle, mais limitée par celle du Parlement.

Par ailleurs, l'Etat a bien noté que le problème des obstacles naturels risquait de compromettre, dans 50 % des cas, l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2015. En la matière, les règles et méthodologies à suivre sont nécessairement fixées au niveau national, et non au niveau de chaque bassin. Néanmoins, des adaptations aux contextes locaux seront possibles.

M. LEDENVIC, DREAL Rhône-Alpes, rappelle que le processus de classement des cours d'eau a été présenté au Bureau du Comité de bassin au mois de mars 2010. Il a donc donné lieu à débat, et est aujourd'hui en cours de mise en œuvre. Il est donc faux d'affirmer qu'il n'a jamais été discuté dans les instances de bassin. Ses services recueillent actuellement des informations sur les processus de concertation en cours dans chaque département. Ils veillent à la conformité des décisions prises à ce niveau avec le processus agréé lors de la réunion du Bureau du comité de Bassin de mars 2010.

Les listes de classement des cours d'eau seront également présentées à la Commission relative au milieu naturel aquatique en mars 2011. De plus, des consultations sont en cours concernant la question du potentiel hydroélectrique. Dès lors, tous ces sujets donnent bien lieu

à discussion et ne sont nullement décidés unilatéralement.

M. DANTIN indique enfin que la loi sur l'eau de 2006 est, effectivement, venue cadrer les travaux du Comité de Bassin d'une manière plus ferme, et que cette adaptation a été suivie plus ou moins facilement selon les acteurs concernés. Il souligne qu'il reste à la disposition des usagers si ces derniers souhaitent organiser de nouvelles réunions techniques. Le Directeur de l'Agence et ses collaborateurs restent également à leur disposition afin de répondre à toutes leurs questions ou demandes d'informations éventuelles.

M. APLINCOURT attire l'attention de M. le Préfet et de M. le Président du Comité de bassin sur le fait que seuls six représentants d'associations de protection de la nature siègent au Comité de Bassin, ce qui leur permet néanmoins de participer à toutes les réunions de concertation organisées. Il a personnellement suivi l'élaboration de la liste concernant les réservoirs biologiques, qui a donné lieu à un travail considérable. Dès lors, il se dit surpris des propos de M. FLUCHERE sur l'inutilité du Comité de Bassin. Il pense qu'il s'agit d'une réaction résultant d'une mise en minorité de certains membres du Comité de Bassin.

M. BONNETAIN regrette les provocations récurrentes de M. FLUCHERE, depuis plusieurs années, qui conduisent à dévoyer les débats. Il souligne que ce dernier n'a aucune assise locale. Le Comité de Bassin constitue donc sa seule tribune. Il l'enjoint à intervenir davantage sur le terrain, comme le font les représentants des collectivités et certains représentants des usagers.

Par ailleurs, il rappelle que les collectivités ont voté le SDAGE et le programme de mesures en 2009, et qu'elles sont restées unies afin de doter le bassin des outils permettant de mener une politique de l'eau ambitieuse à son échelle. Il ajoute que le collège des collectivités n'a jamais demandé de votes à bulletins secrets, contrairement au collège des usagers.

Enfin, il pense que le toilettage des instances de bassin, qui datent de 1964, ne peut être opéré que par des décideurs politiques.

M. FAUCHON regrette la tentative de mise en opposition, par M. BONNETAIN, des collègues des usagers et des collectivités. Selon lui, tous les collèges se doivent un respect mutuel.

Il souligne par ailleurs l'importance du Forum Mondial de l'Eau. Le Conseil Mondial de l'Eau réunit près d'une centaine d'Etats, trois Agences de l'ONU, et compte 25 % d'ONG et 2 % d'entreprises – publiques comme privées – dans son Conseil d'Administration. Dans ce cadre, l'ambition du collège des usagers est de permettre le portage de solutions concrètes, afin de faire avancer la cause de l'eau, essentielle pour les milliards de personnes qui n'y ont pas accès, et pour faire face aux changements climatiques à venir, dans un contexte marqué par la croissance de la population mondiale, l'augmentation considérable des pollutions dans un certain nombre de mégapoles du tiers-monde, et par des phénomènes de concentration littorale venant aggraver les bilans des désastres liés à l'eau. Ces enjeux doivent rassembler les différents collèges du Comité de Bassin, et non les diviser, dans l'optique du prochain Forum Mondial de l'Eau.

M. PARTAGE pense que le respect de toutes les idées et positions doit être à la base du dialogue au sein des instances de bassin. De ce point de vue, il se dit déçu de l'intervention de M. FAUCHON. Il souligne que les « commerciaux » et les usagers de l'eau n'ont pas les mêmes positions. Cela étant, ils se sont toujours respectés jusqu'ici. Aujourd'hui, il pense que certains mouvements se mettent en œuvre, qui viennent contrarier les stratégies des premiers, ce qui est de nature à les affoler. Selon lui, le vrai combat n'est pas celui de l'accès à l'eau potable pour les seuls usagers pouvant se l'offrir, mais celui de l'accès à l'eau potable pour tous.

Il considère le Comité de Bassin n'est pas le lieu approprié pour montrer du doigt les « alternatifs », qui vont d'ailleurs organiser un autre Forum Mondial de l'Eau en parallèle de celui du Conseil Mondial de l'Eau. Il se demande pourquoi les industriels se refusent, depuis

des années, à mettre à l'ordre du jour des Forums Mondiaux de l'Eau la question de la gestion publique et privée de l'eau, ce qui conduit à refuser la parole à certains acteurs. Pour M. PARTAGE, cela confirme les propos de M. le Préfet, à savoir que le prochain Forum Mondial de l'Eau sera un « forum mondial des entreprises de l'eau ».

M. CARENCO s'inscrit en faux contre cette affirmation qui déforme, selon lui, ses propos.

M. DANTIN a participé à de nombreuses réunions de préparation du Forum Mondial de l'Eau et n'y a jamais entendu s'exprimer la dualité évoquée par M. PARTAGE. Il souligne que le procès fait aux grandes entreprises de l'eau est bien connu, mais qu'il existe, en France, une loi encadrant les marchés et contrôlant ces entreprises, qui contribuent néanmoins à la recherche et qui sont sources d'emplois. Elles permettent également de vendre des technologies françaises. Il souligne que le modèle français de gestion de l'eau sert d'exemple dans le monde entier. Dès lors, il constitue certainement l'un des meilleurs acquis du pays, ce qui impose de ne pas le vouer aux gémonies.

Mme VASSAL indique que le problème de l'eau n'est pas franco-français, mais international. La France a décroché l'organisation du prochain Forum Mondial de l'Eau grâce à l'engagement de tous ses acteurs concernés, depuis la Présidence de la République jusqu'aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau œuvrant au quotidien. Lors de ce forum, tous les participants pourront s'exprimer, non pour s'affronter, mais afin de trouver des solutions aux problématiques de l'eau. Elle souhaite que le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse se fassent les porte-paroles du modèle français de gestion de l'eau.

*Le collège des usagers applaudit ces propos.*

M. HERISSON rappelle, pour sa part, qu'il appartenait au collège des usagers il y a quelques décennies, et qu'il fait maintenant partie du collège des collectivités. Il souligne que l'organisation entre Comités de Bassin et Agences de l'Eau porte la reconnaissance du système français de gestion de l'eau. Bien des pays s'en sont inspirés. Dès lors, il lui paraît important que les instances de bassin n'en donnent pas une image de lieux d'opposition entre collèges.

**La délibération de report n° 2010-13 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 OCTOBRE 2010 - est adoptée à l'unanimité.**

## **II - ELECTIONS**

### **1/ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. DANTIN rappelle que suite à un changement intervenu au sein du Comité de Bassin, il y a lieu de procéder à l'élection au Conseil d'Administration d'un représentant des usagers, en remplacement de M. GLEIZE.

M. DANTIN ayant reçu la candidature de M. ROCRELLE, il la met aux voix.

*M. Didier ROCRELLE est élu, à l'unanimité, administrateur de l'agence de l'eau.*

**La délibération n° 2010-14 - ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE - est adoptée à l'unanimité.**

### **2/ A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE**

## **BASSIN ISERE-DROME**

M. DANTIN précise qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un Vice-Président à la Commission Territoriale de Bassin Isère-Drôme, en remplacement de M. DAUMAS.

M. DANTIN ayant reçu la candidature de M. ROCRELLE, il la met aux voix.

*M. Didier ROCRELLE est élu, vice-Président de la Commission Territoriales de Bassin Isère-Dôme.*

**La délibération n° 2010-15 - ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE DE LA COMMISSION TERRITORIALE DE BASSIN ISERE-DROME - est adoptée à l'unanimité.**

### **3/ A LA COMMISSION RELATIVE AU MILIEU NATUREL AQUATIQUE**

Par délibérations n°2008-13 et 2008-14 du 16 octobre 2008, le Comité de Bassin a institué et fixé la composition de la Commission relative au milieu naturel aquatique et procédé à la désignation des membres de cette Commission, composée à la fois de membres du Comité de Bassin et de membres supplémentaires, désignés hors du Comité de Bassin.

A ce titre, M. CHABROLLE a été désigné parmi les quatre représentants des associations de protection de l'environnement, choisis hors du Comité de Bassin. M. CHABROLLE siégeant désormais au Comité de Bassin au titre de la Région Rhône-Alpes, il est proposé au Comité de Bassin de désigner, hors du Comité de Bassin, un représentant des associations de protection de l'environnement afin de le remplacer.

M. DANTIN ayant reçu la candidature de M. BACHASSON, il la met aux voix.

*M. Bernard BACHASSON est élu, à l'unanimité, membre de la Commission relative au milieu naturel aquatique, au titre du 1<sup>er</sup> collègue représentant les associations de protection de la nature, hors du Comité de Bassin.*

M. BONNETAIN annonce qu'il démissionne de son poste à la Commission relative au milieu naturel aquatique, au sein du collège des collectivités, et souhaite y être remplacé par M. CHABROLLE, afin de permettre à celui-ci de participer à la poursuite des travaux.

M. DANTIN enregistre la démission de M. BONNETAIN et la candidature de M. CHABROLLE qu'il met aux voix.

*M. Alain CHABROLLE est élu, à l'unanimité, à la Commission relative au milieu naturel aquatique, au sein du 4<sup>ème</sup> collègue au titre des collectivités territoriales.*

**La délibération n° 2010-16 - ELECTION A LA COMMISSION RELATIVE AU MILIEU NATUREL AQUATIQUE - est adoptée à l'unanimité.**

## **III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS GEOGRAPHIQUES ET DES COMMISSIONS TERRITORIALES DE BASSIN**

M. PAPOUIN présente le compte rendu des neuf commissions géographiques et commissions territoriales de bassin qui se sont réunies au mois d'octobre 2010, pour la première fois depuis l'approbation du SDAGE, en vue de préparer le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre de celui-ci, prévu pour la mi-2012.

M. BLONDEAU indique qu'au sein de la Commission Géographique Doubs, il est difficile de

trouver un opérateur afin de porter la maîtrise d'ouvrage des projets.

L'accent a été mis, par ailleurs, sur les caractéristiques karstiques du secteur, qui posent des problématiques de protection de captages et de diffusion des pollutions. Enfin, il indique que le Conseil Général du Jura a recruté un chargé de mission afin de réfléchir à l'organisation de la partie « Rivière d'Ain Amont ».

M. LASSUS indique, pour sa part, qu'un débat s'est également instauré, au sein de cette Commission Géographique, concernant la diminution de la faune aquatique dans la rivière Loue, qui est pourtant qualifiée comme étant en « bon état » selon les critères de la DCE.

Il évoque également la faible participation des membres du Comité de Bassin aux CTB. Ceux-ci assurent un travail de secrétariat des débats tenus en Commission Géographiques et ne sont pas les « Parlements locaux de l'Eau » qu'ils devaient être, ce qu'il regrette.

M. BONNETAIN propose l'organisation d'un séminaire réunissant les Présidents des CLE, une fois par an ou tous les deux ans.

M. DANTIN répond qu'une telle réunion est prévue pour le mois de février 2011. Il pense qu'il faudra également prévoir une réunion des Présidents de Comités de Rivière.

M. PARTAGE indique que la Commission Littoral PACA a largement débattu des inondations survenues dans le Var. Il félicite l'Agence de l'Eau pour son efficacité et la rapidité avec laquelle elle a débloqué des crédits.

Mme HELLE indique que lors de la Commission Géographique Durance, certains intervenants ont fait part de leurs inquiétudes quant à la gouvernance et la pérennité des structures locales de l'eau, dans le contexte actuel de réforme territoriale. La problématique de la prospective et de l'anticipation des problèmes liés à l'eau a également été évoquée. Elle évoque l'initiative de la région PACA en vue de l'élaboration d'un schéma d'orientation et d'utilisation raisonnée de la ressource en eau, intégrant la problématique du changement climatique.

M. APLINCOURT revient sur la problématique des inondations en PACA. Selon lui, il conviendrait de fournir un important effort pédagogique afin de faire comprendre l'important travail mené dans le cadre du SDAGE en matière de recirculation des sédiments et de réhabilitation des champs d'expansion de crues.

M. HERISSON souhaiterait que soit ajoutée la mention « gestion piscicole » à la fin du premier alinéa du paragraphe 5/ concernant le cas du haut Rhône, de l'annexe au rapport de présentation. M. DANTIN acquiesce.

M. GERDEAUX, Président du Conseil Scientifique, pense qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter cette mention. En effet, il existe un concordat franco-suisse sur la gestion piscicole du lac Léman, depuis 1980, qui englobe tous les aspects Rhône Aval. Il existe également une commission internationale de protection des eaux du Léman. Les problèmes de différences de décisions prises entre la France et la Suisse sont liés à l'existence de normes européennes interdisant la consommation du poisson au-dessus d'une certaine concentration de certaines substances, alors que les Suisses ont adopté une démarche de prévention et d'information du public, et non de respect strict d'une norme. Plusieurs réunions ont été organisées sur le sujet entre la France et la Suisse, qui ont abouti à un consensus.

M. HERISSON espère que si de nouveaux problèmes devaient survenir entre la France et la Suisse, les deux arrêtés préfectoraux qui seraient pris par la Savoie et la Haute-Savoie seraient identiques.

M. DANTIN revient sur la question des Commissions Géographiques et des CTB. Lui-même et le Vice-Président du Comité de Bassin se sont efforcés d'y participer. Il regrette cependant la faible présence des membres du Comité de Bassin lors des réunions des Commissions

Géographiques et, partant, des CTB. Les Commissions Géographiques sont pourtant de plus en plus prisées par les acteurs de terrain. De plus, les élus locaux ne se sont guère exprimés. Cela pose une question de gouvernance. Il pense que tous les membres du Comité de Bassin ont des efforts à fournir de ce point de vue.

En réponse à M. LASSUS, il pense qu'effectivement, la faible participation de certains acteurs aux Commissions Géographiques ne permet pas de traiter certains sujets au fond.

En tout, plus de 900 personnes ont participé aux Commissions Géographiques, qui sont donc de réels relais d'information. Pour autant, il pense qu'il faut en améliorer le fonctionnement.

#### **IV - BILAN D'ACTIVITE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET AVIS SUR L'ARTICULATION ENTRE LES SDAGE ET LA DIRECTIVE CADRE "STRATEGIE POUR LE MILIEU MARIN" (DCSMM)**

M. GERDEAUX, Président du Conseil Scientifique, présente le bilan d'activité du Conseil scientifique.

En outre, Il indique que la DCSMM demande la réalisation d'un état des lieux reposant sur 29 critères, parmi lesquels des descripteurs d'état, de pression et de fonctionnement. Sa principale nouveauté, par rapport à la DCE, porte sur les critères de fonctionnement. Le Conseil Scientifique préconise l'implication du Comité de Bassin dans cette stratégie marine, et la prise en compte de la problématique des macro-déchets, dont la lente décomposition génère des micropolluants pénétrant fortement les milieux, et qui sont également ingérés par la faune aquatique.

Le Comité de Bassin devra prendre toute sa part dans la gouvernance de ces stratégies marines.

Par ailleurs, le Conseil Scientifique souhaite une information plus objective, ne se focalisant pas sur certains problèmes périphériques, mais traitant des réels problèmes, et mettant davantage en évidence les succès.

M. DANTIN remercie l'ensemble des membres du Conseil Scientifique, qui exercent leurs fonctions à titre bénévole. L'élaboration des avis du Conseil leur demande un réel travail de recherche et une réelle mobilisation. Ces avis sont très importants pour le Comité de bassin.

M. GERDEAUX remercie le Secrétariat de l'Agence pour la formalisation de ces avis.

En ce qui concerne la Directive-Cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM). M. PAPOUIN indique qu'elle a été transposée par la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, qui prévoit :

- l'évaluation initiale et les objectifs environnementaux, pour juillet 2012 ;
- la mise en œuvre d'un programme de surveillance en juillet 2014 ;
- l'élaboration d'un programme de mesures pour la fin 2015.

Les acteurs sont les suivants :

- l'autorité administrative, chargée de l'élaboration et de l'approbation de la stratégie ;
- le Conseil Maritime de Façade, instance de concertation ;
- le Comité de Bassin, chargé de rendre des avis sur les objectifs environnementaux.

L'objectif est d'atteindre le bon état écologique des eaux marines pour 2015.

La loi prévoit deux textes réglementaires d'application de la DCSMM, en attente :

- le décret relatif au plan d'actions pour le milieu marin, qui définira l'autorité administrative compétente, donnera le cadre pour l'organisation des travaux par façade et précisera les modalités de consultation ;
- l'arrêté ministériel qui fixera la composition et le fonctionnement du Conseil Maritime de Façade.

Ces textes orienteront donc la gouvernance de la mise en œuvre de la DCSMM. Le travail a cependant déjà démarré au niveau national, avec un pilotage assuré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, qui a mis en place un groupe de coordination et trois groupes techniques portant sur l'état écologique, les pressions et impacts et enfin, l'analyse économique et sociale.

La Direction de l'Eau s'appuiera sur deux opérateurs techniques : l'IFREMER et l'Agence des Aires marines protégées.

L'organisation pressentie pour la façade méditerranéenne est la suivante :

- un comité de pilotage ;
- un secrétariat technique ;
- une contribution technique de l'Agence probablement assez forte, afin d'assurer le lien avec la DCE.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- une réunion du groupe de travail littoral et milieu marin au printemps 2011, en fonction de la parution des textes réglementaires susmentionnés ;
- un travail au niveau de la façade essentiellement mené au deuxième semestre 2011.

Le projet sera prêt à la fin 2011 et soumis à la concertation début 2012.

## **V - AVIS SUR LE PERIMETRE DU PROJET D'EPTB GARDONS**

M. GUILLERMIN, de la DREAL Rhône-Alpes, indique que les Gardons sont un cours d'eau méditerranéen complexe, affluent du Rhône, avec un bassin versant de 2 000 km<sup>2</sup> comprenant environ 150 communes et une population de 180 000 personnes. Son régime méditerranéen se caractérise par de fortes disparités entre des étiages sévères et de violents débits de crues. Sur ce territoire, le SMAGE des Gardons est la structure porteuse du SAGE, du contrat de rivière et du PAPI Gardons. Il mobilise, pour ses actions, 16 emplois.

La CLE, le Conseil Général de Lozère et le Comité Départemental de l'Eau du Gard ont émis un avis favorable sur le projet d'EPTB Gardons. Le Conseil Régional rendra un avis prochainement.

Il est proposé au Comité de Bassin d'émettre un avis favorable sur la création de cet EPTB.

Avant que le Comité de bassin ne délibère sur ce périmètre, M. LEDENVIC indique que le sujet des EPTB a été débattu au sein du Bureau du Comité de Bassin. Il a soulevé plusieurs questions relatives au périmètre pertinent pour une telle structure, et à son articulation avec les autres structures existantes, en termes de compétences, de redevances et de financement.

Le Bureau du Comité de Bassin a validé la proposition qui lui a été faite d'engager une réflexion plus approfondie sur les EPTB, notamment sur la question de leur taille critique. Un inventaire des démarches et réflexions d'ores et déjà engagées en la matière dans différentes régions du Bassin sera, également, réalisé.

## **La délibération n° 2010-17 - AVIS SUR LE PERIMETRE DU PROJET D'EPTB**

**GARDONS - est adoptée à l'unanimité.**

## **VI - FORUM MONDIAL DE L'EAU**

M. BOUVIER indique que, dans le cadre de l'organisation du 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau, ont été constitués un Comité International et un Comité National. Ce dernier regroupe 4 commissions, dont la Commission des Autorités locales, dans laquelle siège l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée. Elle est présidée par M. LEPELTIER, ancien Ministre de l'Ecologie et Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne. Son mandat est de coordonner et mobiliser l'ensemble des acteurs territoriaux français concernés par le secteur de l'eau, notamment les collectivités territoriales françaises et étrangères, ainsi que les citoyens des différents bassins, en particulier les plus jeunes. Tout au long de l'année 2011, ses travaux viseront à permettre la présentation d'actions, d'expériences, de réalisations exemplaires.

Les objectifs de la Commission des Autorités locales sont les suivants :

- revenir, dès 2011, sur le suivi du pacte d'Istanbul ;
- préparer les projets exemplaires présentés lors du Forum et faire valoir le savoir-faire, les compétences des autorités locales françaises dans les domaines de la gouvernance et de la coopération décentralisée ;
- montrer l'action du « mouvement des villes pilotes », référents thématiques, dont 3 ont déjà été désignés au niveau national : la Ville de Paris sur le thème de l'assainissement et de la gestion durable, la Ville de Lyon sur celui de l'eau et de la santé, la Ville de Marseille sur la gestion des risques.

Il évoque les principaux événements d'ores et déjà prévus pour 2011 :

- le 9 février, lancement des processus des Autorités locales, à Paris ;
- les 25 et 26 mai, une réunion organisée à Lyon, portée par le Grand Lyon, qui a demandé l'appui de l'Agence de l'Eau ;
- un événement consacré à la gouvernance locale de l'eau, organisé en collaboration avec le Conseil Général de l'Hérault ;
- l'organisation d'une visite de l'étang de Thau lors du Forum Mondial.

La Commission des Autorités locales poursuivra son travail début 2011. Elle se réunit chaque trimestre et coordonne les différents projets.

Mme VASSAL indique que le Forum Mondial de l'Eau est organisé sous forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé d'un Bureau et d'un Conseil d'Administration. En parallèle, un « Comité National français » a été mis en place. Il est présidé par M. FREMONT, Directeur du cabinet du Président de la République. Une mobilisation de tous les acteurs de l'eau, y compris les communes, est attendue dans le cadre du Forum, qui se tiendra du 12 au 17 mars 2012.

Un site Internet sera ouvert en janvier 2011 afin de permettre une communication et une information sur l'élaboration des diverses manifestations prévues dans le cadre du Forum. Un accent particulier sera mis sur l'organisation d'un « forum des jeunes ».

M. FAUCHON souligne l'implication, à l'échelon international, du politique dans la gouvernance de l'eau. Il ajoute qu'une réunion de Parlementaires du monde entier est envisagée, afin d'évoquer des solutions pour la mise en œuvre des législations sur l'eau, notablement insuffisantes dans le monde.

Enfin, M. FAUCHON indique qu'il a rencontré M. Ban Ki-moon, actuel Secrétaire Général de l'ONU, afin d'évoquer l'intégration des Agences de l'ONU dans le processus de préparation du Forum, et de voir comment celui-ci pourra porter des messages relatifs à l'eau en préambule au

sommet « Rio + 20 » sur l'environnement, qui se tiendra quelques mois plus tard.

M. DANTIN indique que ce 6<sup>ème</sup> Forum Mondial de l'Eau sera l'occasion de passer à une étape nouvelle par rapport au précédent, à savoir organiser, non plus des Forums qui se succèdent, mais des Forums qui s'enchaînent, et ainsi, de tracer des perspectives réalisables d'ici le Forum suivant, qui se tiendra en 2015.

M. PARTAGE indique que certaines collectivités demandent de pouvoir intervenir, lors du Forum, sur la gestion publique de l'eau et qu'un engagement de « non-marchandisation de l'eau » soit pris. Or elles ne parviennent pas à obtenir une tribune sur ce sujet, lors du Forum. Faute de cela, un Forum alternatif va se mettre en place quelques jours avant le Forum Mondial de l'Eau, rassemblant l'ensemble des ONG. Il demande à l'Agence de l'Eau de le soutenir également ou, à tout le moins, d'engager un réel débat, lors du Forum Mondial, sur la non-marchandisation de l'eau, et l'accès de l'eau pour tous.

M. DANTIN indique qu'il entend cette demande pour la première fois aujourd'hui.

Mme VASSAL est dans le même cas. Elle souligne que le Conseil d'Administration du GIP s'efforce d'assurer une organisation commune. Il rassemble 11 membres du Conseil Mondial de l'Eau et 11 membres issus de l'Etat, de l'ONEMA, de l'AFD, des collectivités territoriales et des ONG. Elle souligne que tout le monde a sa place dans un tel forum, pour autant qu'il s'agisse de faire avancer le débat. Elle ajoute que l'eau est un droit, mais a également un coût, qui est payé, au final, par l'utilisateur.

M. BONNETAIN se félicite que le Forum Mondial de l'Eau soit organisé sur le territoire du bassin Rhône-Méditerranée. Il souligne la nécessité de ne pas reproduire, dans ce cadre, les erreurs du précédent Forum, tenu à Istanbul. Il se dit rassuré par l'organisation mise en œuvre, par la gouvernance et par l'appui technique de l'Agence.

M. APLINCOURT se dit favorable à une présence du Comité de Bassin et de l'Agence de l'Eau non seulement lors du Forum Mondial, mais également au sein du Forum alternatif.

M. DANTIN a souhaité débattre de l'organisation du Forum Mondial de l'Eau de 2012 car il sera organisé sur le territoire du bassin Rhône-Méditerranée, ce qui donne au Comité de Bassin un certain nombre de responsabilités à cet égard. Le Conseil d'Administration et la Commission des Aides en ont déjà débattu et ont pris des engagements financiers, de manière claire et transparente. Un certain nombre de comités ont également été mis en place afin de préparer le Forum.

Dès lors, il s'étonne qu'aucune question n'ait été posée spécifiquement sur l'organisation et le contenu du Forum et que d'aucuns aient jugé nécessaire, d'emblée, l'organisation d'un forum « alternatif », alors qu'ils n'ont pas exprimé leurs demandes au niveau du Comité de Bassin. A présent, le Directeur Général Adjoint de l'Agence est chargé de suivre l'organisation du Forum et pourra servir de relais pour poser des questions dans ce cadre. M. DANTIN pourra également jouer ce rôle de relais au niveau du Comité National. Enfin, un point régulier sera fait sur le sujet lors des réunions ultérieures du Comité de Bassin.

## **VII - COMPTE RENDU DU SEMINAIRE REGIONAL SUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

M. LEDENVIC indique que l'élaboration de Schémas Régionaux Climat, Air, Energie a été lancée. Une concertation sera engagée au cours des six prochains mois dans toutes les Régions de France. L'un des volets de ce schéma vise à préparer des mesures d'adaptation aux effets du changement climatique. Le SDAGE comporte une orientation stratégique y faisant référence. Avec le programme de mesures, il comporte également un certain nombre

d'orientations ou de mesures s'y rapportant indirectement. L'enjeu est, à présent, de les mettre en cohérence afin de décliner un plan régional d'adaptation au changement climatique, pour ce qui est de la ressource en eau. Il pense qu'il faudra s'interroger sur l'éventualité d'ajouter de nouvelles actions, ou d'accélérer la mise en œuvre d'actions déjà prévues.

Il demande que les instances du Comité de Bassin mènent un travail spécifique, afin de pouvoir faire des propositions en la matière.

M. THIBORD indique que le Conseil Economique, Social et Environnemental de Franche-Comté a présenté, début 2010, les résultats d'une auto-saisine sur le sujet. La problématique de l'eau y a été abordée. Le document peut être consulté sur le site du CESE de Franche-Comté.

M. DANTIN souligne qu'il s'agit là d'un enjeu stratégique pour le bassin Rhône-Méditerranée, car l'eau sera au centre des problématiques à gérer à l'avenir. Les scientifiques s'attendent effectivement à une modification de la saisonnalité et de la répartition géographique des précipitations.

Il demande la mobilisation de toutes les instances du Comité de Bassin et, en cette période de vœux, Il formule, pour 2011, un vœu de courage, de lucidité et de travail.

*La séance est levée à 12 heures 45.*

---

**LISTE DE PRESENCE DU COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE  
DU 17 DECEMBRE 2010**

Les personnalités suivantes étaient présentes :

**COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. Alain CORDIER, Conseiller Régional de Bourgogne  
 M. Alain CHABROLLE, Conseiller Régional Rhône-Alpes  
 Mme Cécile HELLE, Conseillère Régionale PACA  
 M. Gilbert BLONDEAU, Conseiller Général du Jura  
 M. Jean-Paul MARIOT, Conseiller Général de Haute-Saône  
 M. Michel PARTAGE, Conseiller Général du Var  
 M. Pascal BONNETAIN, Président du SIVA Ardèche claire, Adjoint au maire de Labastide-de-Virac  
 M. Jean-Pierre FESTA, Maire de Saint Bonnet en Champsaur (05)  
 M. Bernard BERGER, Maire de Saint-Georges-Les-Bains (07)  
 Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, Maire de Saint Bauzile (07)  
 M. Hervé PAUL, Vice Président de la Communauté d'Agglomération de Nice Côte d'Azur (CANCA)  
 Mme Martine VASSAL, Adjointe au Maire de Marseille (13)  
 M. Michel DANTIN, Président du Comité de Bassin Rhône Méditerranée, Député Européen  
 M. Jean-Claude PELLERIN – Adjoint au Maire de Romans (26)  
 M. Michel THIERS, Délégué au SMAV du Garon (69)  
 M. Henri TORRE, Ancien Ministre, Membre du S.I.E. d'Annonay  
 M. Pierre HERISSON, Sénateur, Conseiller Municipal d'Annecy (74)

**ONT DONNE POUVOIR :**

M. Eric DURAND, Conseiller Régional de Franche Comté, a donné pouvoir à M. CORDIER  
 Mme Hermeline MALHERBE, Conseillère Régionale Languedoc-Roussillon, a donné pouvoir à M. PARTAGE  
 M. Vincent BURRONI, Conseiller Général des Bouches du Rhône, a donné pouvoir à Mme HELLE  
 M. Joël ABBEY, Conseiller Général de Côte d'Or, a donné pouvoir à M. BLONDEAU  
 M. Georges BONNARD, Conseiller Général de la Loire, a donné pouvoir à M. HERISSON  
 M. Guy CASSOLY, Conseiller Général des Pyrénées Orientales, a donné pouvoir à M. CHABROLLE  
 M. Maurice SONNERAT, Conseiller Général de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. HERISSON  
 M. Bernard ROLLAND, Conseiller Général du Var, a donné pouvoir à M. PAUL  
 Mme Anne-Marie FORCINAL, Conseillère Générale du Territoire de Belfort, a donné pouvoir à M. BONNETAIN  
 M. Bernard CHILINI, Maire de Figanières (83), a donné pouvoir à M. PARTAGE  
 M. Jérôme DURAIN, Maire Adjoint de Châlon-sur-Saône (71) a donné pouvoir à M. CORDIER  
 Mme Monique DUTHU, Maire Adjointe de Bourg en Bresse (01), a donné pouvoir à M. CHABROLLE  
 M. Jean-Marie FILIPPI, Adjoint au Maire de Nîmes (30), a donné pouvoir à M. DANTIN  
 M. David LISNARD, Président du SICASIL (06), a donné pouvoir à M. PAUL  
 M. Louis POUGET, Vice Président de l'Agglomération de Montpellier, a donné pouvoir à M. MARIOT  
 M. Jean-Claude ROBERT, Maire de Chevrey-Chambertin (21), a donné pouvoir à M. BONNETAIN  
 M. Gilles VINCENT, Maire de Saint Mandrier Sur Mer (83), a donné pouvoir à M. DANTIN

## **COLLEGE DES USAGERS, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET PERSONNES QUALIFIEES**

M. Samuel CHANUSSOT, Membre de la Chambre Départementale d'Agriculture de Saône et Loire  
 M. Gérard BRUN, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA  
 M. François LAVRUT, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Franche Comté  
 M. Victor BASTUCK, Président de la Fédération des Alpes des Alpes Maritimes pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
 M. Claude ROUSTAN, Président de la Fédération de Alpes de Haute Provence pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
 M. Bruno COSSIAUX, Président de la Région Est et Rhône-Saône de la Chambre Nationale de la Batellerie Artisanale  
 M. Hugues PEYRET, Vice-président du Comité Régional de Canoë-kayak Rhône-Alpes  
 M. Patrick JEAMBAR, Président de AHLSTROM BRIGNOUD  
 M. Jean-Paul ANSEL, Fibre Excellence TARASCON  
 M. Pierre BERTHELIN, Directeur de la Société Nouvelle de Dépôts par Traitement Sélectifs (SNDTS)  
 M. Armand DELCLOS, Président CEMEX Rhône-Alpes Alsace  
 M. Jean-Philippe FUSIER, Directeur Général MTB Recycling  
 M. Hervé REYMOND, vice-Président de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE – Centre Est).  
 M. André DUMAS, ST Microélectronics – Usine de Rousset (13)  
 M. Didier ROCRELLE, Président de l'APIRM  
 M. Jean FLUCHERE, Secrétaire Général de l'APIRM  
 M. André ESPAGNACH, Association Environnement Industrie  
 M. Loïc FAUCHON, PDG de la Société des Eaux de Marseille  
 M. Patrick SAMBARINO, Directeur Délégué EDF  
 M. Luc LEVASSEUR, Compagnie Nationale du Rhône  
 M. Bruno VERGOBBI, Directeur Général de la Société du Canal de Provence  
 M. François COSTE, Membre de l'UNAF Rhône-Alpes  
 M. Michel LASSUS, Président de la Commission Permanente d'Etudes et de Protection des Eaux de Franche-Comté  
 M. Pierre APLINCOURT, Président de l'URVN PACA  
 M. Patrick LALLEMAND – Membre de l'UDAF PACA (83)  
 M. Jean-Christophe POUPET, WWF Lyon (69)  
 M. Gilles DENOSJEAN, Membre du CESR Bourgogne  
 M. Gérard THIBORD, Membre du CESR Franche Comté  
 M. Bernard PICON, Directeur de Recherches au CNRS

### **ONT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Marc FRAGNOUD, Vice-Président du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée - Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture de Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. BRUN  
 M. André BERNARD, Membre de la Chambre Régionale d'Agriculture PACA, a donné pouvoir à M. BRUN  
 M. Bernard KURZAWA, Président de la Fédération de l'Isère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, a donné pouvoir à M. ROUSTAN  
 M. Roger PLASSAT, Président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels des Lacs Alpains, a donné pouvoir à M. ROUSTAN  
 M. Francis PAPAZIAN, Directeur Environnement Rhodia St Fons, a donné pouvoir à M. ROCRELLE  
 M. Jean-François BLANCHET, Directeur délégué à la CNARBRL, a donné pouvoir à M. VERGOBBI  
 M. Jacques PULOU, FRAPNA Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. APLINCOURT  
 M. Yves CHAUVEY, Président des Aquaculteurs de Franche Comté – Côte d'Or a donné pouvoir à M. BASTUCK  
 M. Michel DEPRAETERE, Association Environnement Industrie, a donné pouvoir à M. ESPAGNACH  
 M. Stéphane DUCHAMP, Directeur Société PROVERBIO (01), a donné pouvoir à M. ROCRELLE  
 M. Michel DROSS, Président d'UNICEM Rhône-Alpes – Lafarges Granulats Est, a donné pouvoir à M. FLUCHERE

M. Bernard PODEVIN, SOLLAC – Usine de Fos Sur Mer (13) a donné pouvoir à M. FLUCHERE

## **COLLEGE DES REPRESENTANTS DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS**

M. Philippe LENDENVIC, Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

M. Hubert GOETZ, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (**2<sup>ème</sup> siège**)

M. Jean-Pierre BIONDA, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes (**3<sup>ème</sup> siège**)

M. Denis MORIN, Directeur Général Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes, est représenté par M. VINCENT

M. PELURSON, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Rhône-Alpes

Max RULLIER, Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports de Rhône-Alpes, est représenté par M. BICHAT

Mme Mauricette STEINFELDER, Directrice Régionale et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon

M. Marc CHALLEAT, SGAR Rhône Alpes est représenté par Anne-Cécile COTILLON

M. DEMARCQ François – BRGM, est représenté par M. SIMEON

Le Directeur Général de Voies Navigables de France est représenté par M. WOLF

M. le Directeur Général du Conservatoire de l'Espace Littoral et des rivages Lacustres est représenté par M. DESLANDES

Le Directeur Général du CEMAGREF est représenté par M. CONFESSON

### **ONT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre Yves ANDRIEUX, Directeur interrégional de la mer Méditerranée a donné pouvoir à M. BIONDA

M. Jean-Yves BECHLER, Commissaire à l'Aménagement du Massif Central, a donné pouvoir à M. LEDENVIC

DREAL Languedoc Roussillon (2<sup>ème</sup> siège) a donné pouvoir à Mme STEINFELDER

M. le Directeur Régional et de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement PACA, a donné pouvoir à M. GOETZ

DREAL PACA (2<sup>ème</sup> siège) a donné pouvoir à M. GOETZ

## **PREFETS DE REGIONS ET DE DEPARTEMENTS**

M. Jean-François CARENCO, Préfet de la région Rhône-Alpes

M. le Préfet de la région Languedoc-Roussillon est représenté par Mme STEINFELDER, DREAL Languedoc-Roussillon

M. le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné pouvoir à M. LEDENVIC

M. le Préfet du département de la Haute-Marne a donné pouvoir à M. le Préfet Rhône Alpes

## **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. Laurent FAYEIN, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

M. Daniel GERDEAUX, Président du Conseil Scientifique du CB RM

M. Jean-Claude VIAL, Commissaire du Gouvernement

M. Alain PIALAT, Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-12

---

**RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'EPTB : ELEMENTS DE CONSTAT  
ET PREMIERS ELEMENTS DE CADRAGE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4, L.212-33, L.213-10-9, L.213-12 et R.213-49 ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2005-115 du 7 février 2005 portant application des articles L. 211-7 et L.213-10 du code de l'environnement et de l'article L. 151-37-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin ;

Vu la circulaire du 19 mai 2009 relative aux établissements publics territoriaux de bassin après l'adoption de la loi no 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu les éléments de cadrage en vue de la reconnaissance d'EPTB présentés en séance ;

Considérant que les éléments de cadrage sont en cohérence avec les orientations nationales ;

Sur proposition du bureau lors de sa séance du 10 juin 2011,

**RECONNAÎT** que les évolutions législatives récentes nécessitent de clarifier les règles de reconnaissance d'EPTB dans le bassin Rhône-Méditerranée.

**PARTAGE** les éléments de constat dressés par l'Etat relatifs à la typologie des structures de gestion présentes sur le bassin et leur articulation avec les procédures SAGE et contrats de milieux, au regard des nouvelles dispositions sur les EPTB.

**PARTAGE** les éléments de cadrage présentés en séance par l'Etat en vue de la reconnaissance d' EPTB.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-13

---

**DELIMITATION DU PERIMETRE D'UN EPTB :  
EXAMEN DE LA CANDIDATURE DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN DU FLEUVE HERAULT (SMBFH)**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la demande présentée par le SMBFH,

Considérant qu'elle s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le comité de bassin dans sa séance du 8 décembre 2006,

Considérant que le périmètre proposé est à l'échelle du bassin concerné,

Sur proposition du bureau lors de sa séance du 10 juin 2011,

**ÉMET** un avis favorable à la demande du SMBFH de délimiter son périmètre d'intervention, en tant que futur EPTB, à l'ensemble du bassin hydrographique de l'Hérault ;

**SOULIGNE** l'intérêt d'organiser la concertation avec les usagers au travers de l'outil SAGE.

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-14

---

**DELIMITATION DU PERIMETRE D'UN EPTB :  
EXAMEN DE LA CANDIDATURE DU SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU VISTRE (SMBVV)**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la demande présentée par le SMBVV,

Considérant qu'elle s'inscrit dans le cadre des orientations définies par le comité de bassin dans sa séance du 8 décembre 2006,

Considérant que le périmètre proposé est à l'échelle du bassin concerné,

Sur proposition du bureau lors de sa séance du 10 juin 2011,

**ÉMET** un avis favorable à la demande du SMBVV de délimiter son périmètre d'intervention, en tant que futur EPTB, à l'ensemble du bassin du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières ;

**RAPPELLE** au SMBVV que la partie endiguée du Virdourle qui fait limite avec le périmètre du SAGE Vistre, nappes Vistrenque et Costières est du domaine de compétences de l'EPTB Vidourle ;

**ENCOURAGE** la fusion du syndicat mixte du bassin versant du Vistre et du syndicat mixte des nappes Vistrenque et Costières et recommande d'étendre l'adhésion au futur syndicat des EPCI à fiscalité propre ;

**ATTIRE L'ATTENTION** du Syndicat, en tant que futur EPTB, sur la nécessité de contribuer à la mise en cohérence des politiques de l'eau sur son périmètre, tout en préservant les compétences respectives des structures existantes ;

**SOULIGNE** l'intérêt d'organiser la concertation avec les usagers au travers de l'outil SAGE.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-15

---

**STRATEGIE NATIONALE POUR LA GESTION DES POISSONS MIGRATEURS  
ET COHERENCE AVEC LES ORIENTATIONS LOCALES**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu les grandes orientations de la stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs amphihalins du 14 décembre 2010,

Vu les orientations du bassin Rhône Méditerranée pour la gestion des poissons migrateurs amphihalins déclinées au travers du SDAGE et du PLAGEPOMI 2010-2014 approuvés,

Vu la demande présentée par Madame la directrice de l'eau et de la biodiversité du MEDDTL en date du 09 février 2011 sur la compatibilité des orientations locales, actuelles ou à venir, avec les orientations de la stratégie nationale,

Considérant que le SDAGE et le PLAGEPOMI du bassin Rhône-Méditerranée sont compatibles et en parfaite cohérence avec les orientations de la stratégie nationale, Sur proposition du bureau lors de sa séance du 10 juin 2011,

**RAPPELLE** que la mise en œuvre efficace de cette stratégie passera par son approbation à l'échelle territoriale et par la conduite de concertations locales ;

**PREND NOTE** de l'existence de la stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs amphihalins ;

**CONSTATE** la cohérence entre les grandes orientations de la stratégie nationale pour la gestion des poissons migrateurs amphihalins et les orientations du bassin Rhône Méditerranée.

Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,



Martin GUESPEREAU

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-16

---

**AVIS SUR LA MODIFICATION DU ZONAGE DU COULOIR DU FLEUVE RHONE**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'article 100 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques n° 2006-1772 du 30 décembre 2006,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2007 fixant la circonscription de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse,

Vu le 9ème programme d'intervention modifié de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse approuvé par délibération n° 2010-22 du 22 septembre 2010 de son Conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2011-9 du 31 mars 2011 du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse relative à la saisine du Comité de bassin Rhône-Méditerranée concernant le projet de délibération afférent à la modification des modulations géographiques de redevances pour l'année 2010,

**Donne un avis favorable** au projet de délibération du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse relative à cette modification des modulations géographiques de redevances pour les prélèvements de l'année 2010.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**

COMITE DE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

---

SEANCE DU 1 JUILLET 2011

---

DELIBERATION N° 2011-17

---

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'EVALUATION DES POLITIQUES DE L'EAU  
SUR LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE (2011-2015)**

---

Le Comité de Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu son règlement intérieur notamment les articles 5 et 23,

Vu la délibération n°2010-8 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 adoptant le dispositif d'évaluation pérenne des politiques de l'eau pour le bassin Rhône Méditerranée ;

Vu les propositions du bureau du Comité de bassin en tant qu'instance permanente d'évaluation du 8 avril 2010 ;

**ADOPTE** sur proposition du bureau du comité de bassin le programme pluriannuel d'évaluation des politiques de l'eau pour le bassin Rhône Méditerranée concernant les années 2011 à 2015.

**CONSTATE** avec intérêt, compte tenu des priorités de rapportage de la directive cadre sur l'eau et d'élaboration du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence, que l'étude d'évaluation de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux est maintenant en cours de réalisation et que l'étude sur l'incitativité des mesures de l'agence envers les collectivités locales est en cours de lancement.

**INVITE** le bureau à lui rendre compte, en tant que de besoin, de l'avancement des études d'évaluation et de leur valorisation ainsi que des éventuels aménagements à faire sur le programme d'évaluation adopté ce jour.

**Le Directeur général de l'Agence  
chargé du secrétariat,**



**Martin GUESPEREAU**